



Les 30 ans de la loi Paysage et de l'Association des paysagistes-conseils de l'État

12 juin 2023

Cité internationale universitaire de Paris

Sommaire

Introduction de la journée par Bérangère Couillard.....	04
Première table ronde : Paysage et vie démocratique. En quoi le projet de paysage conforte-t-il la vie démocratique ?.....	07
Deuxième table ronde : Paysage et biodiversité. Comment le paysage conforte-t-il l'attention au vivant ?	15
Troisième table ronde : Les 30 ans de l'APCE, évolutions et perspectives	22
Introduction de l'après-midi par Emmanuel De Lanversin.....	27
Première table ronde : La loi Paysage, 30 ans après. Bilan et perspectives.....	29
Deuxième table ronde : Le paysage en devenir. Quelle formation pour aujourd'hui et demain ?.....	38
Troisième table ronde : Le projet de territoire, garant d'un paysage de qualité.....	48
Discours de clôture par Emmanuel De Lanversin.....	57

Introduction de la journée



Bérangère

COUILLARD

Secrétaire d'État chargée de l'Écologie

Bonjour à toutes et tous,

Madame la Présidente des paysagistes-conseils de l'Etat,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs.

Je suis ravie d'être parmi vous et de pouvoir introduire cette journée avec vous tous.

Cet évènement est une formidable occasion de célébrer le paysage avec un double anniversaire : les 30 ans de la loi Paysage et les 30 ans de l'Association des paysagistes-conseils de l'Etat.

Le paysage porte des enjeux forts. Pour chacun d'entre nous, il évoque un souvenir, et fait appel à notre sensibilité. Le paysage permet d'aborder d'une autre manière les projets locaux portés par des territoires en garantissant des projets de qualité pour l'amélioration du cadre de vie des populations. Toute décision politique, que ce soit en termes d'aménagement, d'infrastructures, d'énergie, de logement ou encore de transport, a des impacts sur les territoires et donc, sur nos paysages. Ce qui nous rassemble aujourd'hui, c'est justement cette politique qui fait paysage.

Tout d'abord, je voudrais rappeler ce que la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages a apporté depuis sa promulgation le 8 janvier 1993. Il faut aussi se souvenir qu'avant la loi Paysage, la préoccupation paysagère était réduite à quelques lieux spectaculaires et emblématiques, dans une approche patrimoniale. Je pense notamment à la loi de 1930 sur la protection des monuments nationaux et des sites. Aucun texte législatif ni réglementaire n'était encore consacré au paysage du quotidien dans toutes ses dimensions. Pourtant, le paysage existait bien et était le fruit des aléas et des modes de vie de la société française et de son histoire. Pour la première fois avec la loi Paysage, le paysage prend donc toute sa place. Les collectivités devront désormais intégrer la protection et la mise en valeur des paysages dans leur territoire. La loi Paysage a ouvert la voie à une politique de préservation et de reconquête qualitative des paysages. De nombreuses avancées significatives sont à noter, comme la réhabilitation des centres historiques à Bordeaux, Nantes, Rouen, la création de Grands Sites de France qui régulent l'accueil des visiteurs dans un objectif de préservation de la qualité paysagère, comme sur le site du Cap-Fréhel en Bretagne, à qui j'ai eu l'honneur de remettre le Grand Prix National du Paysage en novembre dernier. On peut citer également l'élaboration de 66 atlas de paysages départementaux et régionaux, soit une couverture de près de 81% du territoire national, le développement d'infrastructures de transports qui prennent davantage en compte les territoires traversés ou encore des restaurations de continuité écologique des cours d'eau et la création de parcs naturels régionaux qui ont déjà démontré leur efficacité pour protéger la biodiversité.

Depuis mon arrivée, j'ai signé sept décrets et un arrêté de classement de site, dont le dernier date du 19 mai dernier et concerne le site « Val de Loire, perspectives du château à Chaumont-sur-Loire et Veuzain-sur-Loire », dans le Loir-et-Cher, un paysage remarquable qui illustre parfaitement la Valeur Universelle Exceptionnelle du Val de Loire reconnue par l'UNESCO.

Je veux à ce titre saluer l'action de la Commission nationale du débat public en faveur de la participation citoyenne pour garantir un paysage de qualité, et remercier Chantal Jouanno pour son action au sein de cette instance importante, qui travaille justement sur ce sujet du paysage. Je n'oublie pas le réseau des Paysagistes-Conseils au service de l'Etat, qui a œuvré avec passion pour obtenir ces nombreux succès. Si nous avons parcouru beaucoup de chemin et évolué dans le bon sens pendant toutes ces années, nous pouvons encore progresser dans bien des domaines. Il y a en effet besoin d'amplifier ce que la loi Paysage a permis pour aller plus loin. Je veux donc vous faire plusieurs annonces, à commencer par la sensibilisation et la formation des élus aux enjeux du paysage. Tous les projets d'aménagement à petite, moyenne ou grande échelle, modifient le paysage et font intervenir une multitude d'acteurs que les agronomes, les écologues, les forestiers, les architectes, les urbanistes mais aussi les agriculteurs, chefs d'entreprises, développeurs... Il nous faut donc cibler les élus, qui jouent un rôle pivot en tant que garants de la qualité des territoires.

Les élus sont au cœur de tous les défis d'aujourd'hui. Ils sont exposés et en responsabilité face à des défis très compliqués : rendre leur territoire résilient, le préparer au climat pour 2050, l'engager dans la décarbonation ou encore, être sobres dans l'utilisation de toutes les ressources. Nous devons nous montrer à la hauteur et les accompagner. C'est pourquoi je veux vous annoncer qu'à la suite du plan d'action proposé par l'IGEDD sur la sensibilisation et la formation des élus locaux à l'approche paysagère, mes services ont demandé à l'Association des Maires de France et à la Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, d'élaborer une formation au paysage destinée aux élus. Cette sensibilisation des élus locaux à la démarche paysagère sera expérimentée dès septembre dans trois territoires pilotes. Une fois ces élus mieux formés, il faudra leur donner les outils nécessaires pour déployer cette démarche paysagère. Pour aller plus loin encore, je souhaite que les acteurs de l'aménagement par le paysage bénéficient d'une formation à la démarche paysagère. Pour cela, je vous annonce que je mobiliserai de nouveau l'IGEDD pour établir les conditions de mise en œuvre opérationnelle d'un module de formation à l'intention, cette fois, des acteurs de l'aménagement. Il nous faut donc faire en sorte que la démarche paysagère devienne un réflexe dans toute politique d'aménagement. Par exemple, plusieurs études ont démontré que les quartiers qui ont été végétalisés ont connu une diminution de la violence urbaine, des cambriolages, de la violence domestique et d'une façon générale, une sorte d'apaisement.

La démarche paysagère doit être un levier pour la conservation de la biodiversité. Le Fonds vert permet déjà d'appuyer les démarches paysagères qui portent des actions de valorisation et de restauration de la biodiversité. Il faut le mobiliser davantage et inciter également les collectivités à porter ce type de démarche. Le Plan Paysage est un autre outil pour développer la démarche paysagère par les acteurs du territoire. Concrètement, à partir d'un diagnostic qualifiant les caractéristiques du paysage et ses enjeux, une stratégie est formulée au travers d'objectifs de qualité paysagère. Une fois le projet de territoire arrêté, un programme d'action est mis en place. Depuis 2013, 168 projets ont été accompagnés par le ministère avec un montant de 30 000 euros par projet, soit plus de 5 millions d'euros en dix ans. Je vous annonce que j'ai demandé à l'Office français de la biodiversité (OFB) de déployer en 2024 un axe biodiversité dans les appels à projets Plans de paysage. Pour accompagner cette nouveauté, j'ai donc demandé à l'OFB de participer au financement de dix plans de paysage en 2024, pour un montant total de 300 000 euros.

Enfin, il nous faut aussi démontrer et faire prendre conscience que nos modes de vie et nos politiques impactent le paysage. L'Etat avait confié en 1984 une mission photographique à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, afin de connaître l'état de la France après les Trente Glorieuses. Aujourd'hui, je vous annonce que nous confions à la chaire Territorialisation de l'université de Grenoble la mission d'analyser les effets de la loi de 1993 sur le paysage et les territoires. Il s'agira de rassembler les données quantitatives qui pourront mesurer ces impacts, notamment dans le domaine de la planification territoriale.

Au-delà de toutes les transformations réalisées depuis trente ans, et de toutes celles en cours, je veux terminer par saluer le travail et l'expertise des Paysagistes-Conseils de l'Etat. Les élus ne

réussiront pas ces transformations sans le travail permanent de leurs paysagistes concepteurs et du vôtre. Vous êtes aujourd'hui plus de 150 experts sur lesquels nous nous appuyons, en administration centrale et en services déconcentrés. Vous avez en effet la connaissance des territoires et de leur aménagement, et c'est bien le paysage qui se trouve au cœur de vos préoccupations. Votre rôle auprès des services déconcentrés est fondamental sur un large éventail de sujets. Je pense à la lutte contre l'étalement urbain ainsi qu'à l'amélioration de la qualité paysagère au travers des opérations de renouvellement urbain. On peut citer également vos travaux concernant l'intégration des infrastructures de transports et de mobilité dans le paysage.

Pour toutes ces raisons, je suis très heureuse de pouvoir fêter avec vous cet anniversaire des 30 ans de l'Association des paysagistes-conseils de l'Etat. Je veux vous remercier, au nom de tous les Français, pour votre engagement et pour la passion que vous transmettez dans chacun des projets. Je vais à présent céder la parole à Lucile Schmid, que je remercie d'avoir accepté d'assurer l'animation des tables rondes toute la journée. Je tiens à vous souhaiter, à toutes et tous, une excellente journée et des débats riches qui permettront de faire avancer l'importante question du paysage, dont le gouvernement souhaite évidemment la valorisation.



Discours d'ouverture de la journée des 30 ans du paysage par Bérangère Couillard, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie @valerie.delebecque

Première table ronde-Paysage et vie démocratique. En quoi le projet de paysage conforte-t-il la vie démocratique ?

Participants

Chantal JOUANNO

Ancienne présidente de la Commission Nationale du Débat Public

Catherine LARRERE

Philosophe

Philippe PETIT

Cinéaste

Soline ARCHAMBAULT

Directrice du Réseau des Grands Sites de France

Laure PLANCHAIS

Paysagiste-conseil de l'État, Grand Prix National du Paysage 2012

Animatrice des tables rondes : Lucile SCHMID, vice-présidente du think tank La Fabrique écologique

Lucile SCHMID

Nous sommes toutes et tous ravis d'être là pour fêter les 30 ans de la loi Paysage.

Nous allons commencer cette longue journée, avec beaucoup de contenu et d'intensité, par une réflexion sur la manière dont le projet de paysage conforte la vie démocratique. Pour cela, nous serons accompagnés de cinq intervenants.

Sont présents autour de cette table ronde Philippe Petit, cinéaste, qui a réalisé un film intitulé Tant que le soleil frappe. Soline Archambault, directrice du réseau des Grands Sites de France, Chantal Jouanno, ancienne présidente de la Commission nationale du Débat Public, Catherine Larrère, philosophe et pionnière sur l'éthique environnementale en France et enfin, Laure Planchais, paysagiste-conseil de l'Etat dans le département de Saône-et-Loire et Grand Prix National du Paysage en 2012.

Chantal Jouanno, cette table-ronde va débiter autour de votre intervention. Comment votre expérience à la tête de la Commission nationale du Débat Public vous a-t-elle permis d'appréhender la manière dont le paysage est au centre de nombre de débats publics sur les enjeux d'aménagement ?

Chantal JOUANNO

Bonjour à toutes et à tous. Modestement pour préparer cette intervention, je me suis replongée dans les débats et concertations que nous avons eus, pour voir comment la question du paysage se posait. Lorsque les grands débats sont traités par la Commission Nationale du Débat Public, ceux sur les grands projets sont évoqués en tout début de séance pour mettre en débat l'opportunité même du projet et toutes les questions qui s'y rapportent. J'ai découvert en préparant cette intervention, que la question du paysage

se pose de manière très différenciée selon les sujets et les territoires. En d'autres termes, cette question se pose de manière systématique dès lors qu'on évoque les énergies renouvelables, en particulier sur la visibilité des éoliennes et des panneaux photovoltaïques. En revanche sur des sujets portant sur des installations industrielles, la question ne se posera pas, si ce n'est une vague évocation de la nécessité d'avoir des aménagements paysagers.

La question se pose de manière encore plus différenciée selon les territoires, ce qui est normal. C'est mon deuxième constat. Dans l'exemple des aménagements industriels, pour un aménagement industriel à Dunkerque avec une tour de 150 mètres de haut, seule est évoquée la nécessité d'avoir un aménagement paysager pour cette tour.

Dans le cas l'EPR à Penly, la question du paysage se pose mais parmi énormément d'autres enjeux environnementaux. Ce n'est donc qu'un sujet parmi d'autres. Quand on vient aux éoliennes, il est très intéressant de constater que la question de pose vite comme une dénaturer d'un paysage qui était jusque-là le seul paysage encore vierge d'un territoire industrialisé. Les personnes concernées à Dunkerque, par exemple, déclarent que ces éoliennes dénaturent la plus belle plage du Nord. Quand on parle d'une éolienne à Oléron, c'est différent. La question est mentionnée comme une atteinte à un des territoires les plus exceptionnels en termes de biodiversité et de paysage.

En second lieu, j'ai été très frappée de constater que le paysage se posait toujours en des termes émotionnels. C'est un sujet qui n'est pas argumenté. Dans le débat public, on s'inscrit toujours dans le jeu de l'argumentation, on ne vous demande pas si vous êtes pour ou contre un projet mais pourquoi vous y seriez favorable ou opposé. Le pourquoi permet aux personnes d'échanger leurs arguments. Or dans le champ du paysage, tel n'est pas le cas puisqu'on se situe dans le registre de l'émotion, avec des termes tels que « pollution visuelle », « défigurer », « dénaturer ». A l'inverse, les partisans de l'éolienne - dont on parle beaucoup moins que les opposants - mobilisent le même champ de l'émotion. Ils peuvent leur trouver un certain charme et même, celui des moulins à vent d'antan. Il y aurait donc un appel à la tradition dans les éoliennes.

Tels étaient les deux points que je voulais souligner. Finalement, je trouve difficile pour la démoc-

cratie qu'on ne parvienne pas à argumenter la question des paysages.

Lucile SCHMID

Lorsque nous avons préparé cette table ronde, Soline Archambault, vous avez insisté sur le fait que l'évolution de votre mission, dans un cadre de tensions croissantes autour de certains sites du fait de contradictions entre activités économiques et préservation, entre riverains et touristes par exemple, faisait de plus en plus appel aux échanges entre acteurs et à une forme de créativité démocratique. Pourriez-vous nous donner quelques exemples ? Comment la démocratie modifie-t-elle les enjeux de développement économique ?

Soline ARCHAMBAULT

Les Grands Sites de France sont 51 territoires qui ont obtenu ce label ou sont en démarche pour l'obtenir, et qui représentent 1 200 000 habitants et 38 millions de visiteurs annuels.

Ce sont effectivement des territoires très inscrits dans un imaginaire collectif. A ce titre, le cœur est classé et ils ont valeur nationale. Ces sites sont très convoités et objets d'attachement de la part des populations locales. Dès le départ, on se trouve donc dans une situation de tension entre des intérêts et des approches divergentes. La protection est régaliennne, le socle est régalien mais la gouvernance est locale : le projet de paysage est donc confié à des institutions locales, qui sont des collectivités locales incarnées. Non seulement le projet est confié à des institutions locales, mais de surcroît sans cadre spécifique, avec un champ donné à la créativité du territoire pour gérer ses propres sujets. De ce fait, la gouvernance peut prendre des formes variées comme des syndicats mixtes avec une certaine liberté d'association et d'organisation, dans un duo Etat-collectivités très orchestré via un comité de pilotage présidé par le préfet. Dans ce dialogue permanent, l'essentiel se passe sur le terrain entre élus, techniciens et inspecteurs des sites.

Cette liberté va permettre une certaine inventivité. Je pense par exemple au Grand Site de France Estuaire de la Charente – Arsenal de Rochefort, qui depuis 2013, organise tous les ans un Parlement. Il s'agit d'un temps de rencontres pendant

une ou deux journées des acteurs du site, des associations, des habitants et des partenaires institutionnels dans leur ensemble. La première fois, le Parlement a réuni pendant deux jours 130 participants, qui ont descendu ensemble le fleuve Charente. Ce parlement, qui se renouvelle à chaque fois, le fait dans une dialectique entre stratégie et bilan, auxquels les acteurs sont conviés à participer. De plus, une partie terrain peut concerner l'aménagement d'un site en particulier. Ainsi, la réflexion a pu porter sur le moyen de réaménager la Pointe de la Fumée totalement détruite après la tempête Xynthia. Ce sont donc des sujets extrêmement durs.

Le deuxième élément dans lequel s'incarne le débat démocratique au sein des Grands Sites de France est l'objectivation d'une valeur sensible qu'est la valeur paysagère. Cette valeur sensible est le fruit à la fois d'un travail d'experts argumenté et écrit (les motifs du classement) et d'un dialogue territorial orchestré par l'instance de gouvernance pour exprimer et partager de manière collective une appréciation sensible, ce qui va en permettre l'objectivation. Cela peut se faire de manière extraordinairement aboutie. Je pense par exemple à Brouage, où des élus et des acteurs du terrain aux intérêts parfois contradictoires, se sont retrouvés sur le terrain avec des paysagistes, des artistes et des professionnels du débat démocratique et du dialogue social. Ces acteurs sont allés jusqu'à s'enduire de boue pour vivre cette expérience du marais. L'expérience partagée en commun a été tellement forte, qu'elle leur a permis d'aller plus loin vers l'identification d'une trajectoire pour ce bien commun à préserver.

Lucile SCHMID

Pourriez-vous nous dire un petit mot sur les tensions qui se manifestent ? Tout n'est pas rose.

Soline ARCHAMBAULT

Les tensions sont fortes et réelles sur le terrain, de sorte que le projet de territoire ancré sur des valeurs communes, a pour objectif de dépasser ces tensions. On peut citer en ce sens les tensions entre agriculteurs et visiteurs, qui sont devenues très fortes post Covid avec l'augmentation de l'affluence de visiteurs (jusqu'à une hausse de 50% de visiteurs en une année parfois), ou encore les tensions sur le partage de l'eau entre les loueurs de canoës et les protecteurs de la biodiversité. Non seulement la pression touristique s'est accrue,

mais celle du changement climatique est intervenue par la suite. Il est donc nécessaire d'organiser un dialogue sur le terrain qui se basera sur l'information des acteurs et le développement d'un argumentaire commun. Le temps, le dialogue et la confrontation des idées vont leur permettre un cheminement vers un projet de territoire partagé avec des objectifs communs alors qu'au départ, les intérêts sont divergents. C'est ce que permet la démarche paysagère.

Lucile SCHMID

Laure Planchais, l'importance du débat et de l'argumentation ont été mis en évidence par les deux précédentes intervenantes. En tant que paysagiste, comment associer cette question de débat et celle de réalisations concrètes ?

Laure PLANCHAIS

Comme une partie des paysagistes dans cette salle, j'ai fait mes études en paysage à Versailles dans un lieu magique qui était le fruit du caprice d'un roi et non celui d'un exercice démocratique ! Et bien des lieux que nous prenons plaisir à visiter, voire à habiter sont de cette sorte.

Autres temps, autres mœurs, aujourd'hui en quoi le projet de paysage conforte-t-il la vie démocratique ?

Pour revenir à une définition simple du paysage dont j'assume pleinement la subjectivité, on peut affirmer que c'est une émotion esthétique et affective liée au territoire qui lui donne une reconnaissance culturelle et le transforme alors en ce qu'on appelle le paysage. Donc une situation à la fois positive et capable de fédérer autour de valeurs partagées.

En cela, nous paysagistes, par différents moyens allons chercher à créer ou recréer ce lien affectif, ces émotions, cette empathie avec les lieux.

La toile de fond qui nous guide est l'idée que l'on respecte beaucoup plus ce que l'on aime, que l'on apprécie, qu'on y fait plus attention.

Et donc qu'on y réfléchit à deux fois avant d'y faire quoi que ce soit ... du moins nous l'espérons.

C'est donc à la fois un travail sur :

- ▶ l'éducation du regard ;

- le projet de transformation de l'espace ou de sa gestion et parfois même le plaisir de mettre «la main à la pâte» sur les chantiers, même si, à quelques exceptions près c'est interdit en commande publique ;
- et bien-sûr un travail de conteur ou de conteuse. Il n'y a pas que les enfants qui aiment qu'on leur raconte des histoires ! Notre appétence pour les traces historiques, culturelles ou naturelles qui parsèment les lieux, la beauté qui en résulte et bien-sûr la mémoire humaine qui les imprègnent sont la base du récit du projet de paysage.

La plupart des traces ou monuments sont en partie identifiables à distance, grâce aux cartes, aux photos, au formidable accès à la connaissance permis par internet. Mais la mémoire humaine de cet attachement affectif ne peut s'appréhender qu'en allant sur le terrain.

J'ai régulièrement l'occasion de découvrir cette mémoire lors de l'arpentage des sites sur lesquels je travaille.

Par exemple, des anciens ouvriers qui continuent de retourner tous les jours sur le lieu où ils avaient travaillé toute leur vie bien que ce dernier ait fermé et soit en ruines, mais aussi des anciens écoliers (sourds muets) revenir sur le site de l'école où ils ont appris la langue des signes alors même qu'ils avaient la cinquantaine passée,

Je citerai encore, en Saône et Loire où je suis paysagiste conseil de l'Etat, ces éleveurs du charolais, pourtant exsangues, qui continuent à entretenir les bouchures par amour du travail bien fait, la fierté et la beauté qui en résulte dans leur paysage... et bien d'autres situations tout aussi émouvantes.

Ces témoignages tangibles d'un attachement affectif très fort au lieu guident la démarche du projet de manière subtile et délicate, au-delà de l'exercice de la concertation devenu commun alors qu'il ne l'était pas du tout lorsque j'ai commencé à travailler. La loi Paysage fêtait alors sa première année d'existence.

J'ai d'ailleurs pu constater que nos amis belges et suisses sont mieux rodés à l'exercice. Il faut dire qu'ils sont moins nombreux et jouissent d'une

organisation territoriale beaucoup plus décentralisée.

Enfin, comme la majeure partie des paysagistes, je travaille essentiellement sur l'espace public. En guise de conclusion, j'aimerais rappeler la valeur démocratique et affective de cet espace qui est le bien commun et inaliénable de la Nation le socle des villes, des bourgs et des villages. En cela il doit être le ciment qui nous rassemble et non le résultat d'un morcellement des usages, des fonctions et des représentations.

Enfin, vous me demandez de dessiner un axe pour améliorer les liens entre vie démocratique et projet de paysage.

Actuellement, le paysage n'apparaît qu'en fin de réflexion de la grande majorité des projets d'aménagement. Je prendrai en exemple les projets éoliens évoqués précédemment. La question du paysage n'apparaît qu'en fin d'étude d'impact et sous forme de préservation d'une situation existante et non d'un véritable projet de nouveau paysage. Cette manière de faire est vouée à l'échec car elle ne s'inscrit pas dans une dynamique positive mais dans une approche du moindre mal.

Je souhaiterais donc que le projet de paysage soit le préalable à tout projet d'aménagement. Cela permettrait de développer une véritable vision pour un projet de territoire qualitatif.



Lucile SCHMID

Philippe Petit, pourriez-vous nous parler de votre héros Max, le paysagiste du film Tant que le soleil frappe ? Dans ce film, il est en permanence entre deux pôles : son travail alimentaire de jardinier d'une part et son rêve qu'il veut réaliser d'autre part, qui serait d'aménager à Marseille un lieu de paysage pour ceux qui du fait de leur statut social trop précaire ou en tout cas pas assez favorisé n'ont pas accès à la nature. Le film illustre parfaitement cette capacité de rêver et l'obstination à vouloir réaliser les rêves. L'enjeu démocratique est présent sans cesse, notamment lorsque le héros doit lutter contre les intérêts politiques locaux. Il y a des tensions autour de l'écologie populaire, avec en particulier les difficultés à se faire entendre dans le système de décision administratif et les procédures qu'il implique.

Philippe PETIT

La figure de Don Quichotte qui se promène autour des éoliennes, est déjà présente en Espagne.

Mon film questionne l'espace public, la rue, la façon dont les habitants se la réapproprient. J'avais déjà réalisé un film similaire avec les skateurs, c'est-à-dire aussi des personnes qui sont dans la rue en permanence. De plus j'avais été perturbé à l'occasion de projets de réaménagement du territoire en centre-ville, mobilisant des sommes astronomiques. J'avais le sentiment que tous ces centres-villes étaient conçus selon le même modèle. Il y avait l'idée de se dire, finalement, que les habitants pourraient avoir une intervention plus directe sur le paysage qu'on pourrait leur proposer en bas de chez eux. C'est pourquoi dans le film, un paysagiste leur proposerait un espace en centre-ville, un lieu de partage de loisirs studieux, un lieu de loisir actif, un lieu qui ne serve à rien mais dont le but serait de se réunir. Il s'agirait aussi de s'interroger sur les contraintes politiques et écologiques en ville. Est-ce que les jardins urbains de demain, pour nos enfants, seront conçus selon les mêmes règles qu'il y a vingt ans ? Mon personnage est jardinier urbain pour gagner sa vie mais aussi parce qu'il a un lien entre lui et le métier de paysagiste. Il interroge les habitants autour de chez lui et les pouvoirs publics, afin de dessiner un projet qui serait sans clôture, un projet ouvert. C'était très important pour moi.

En effet en discutant avec les gens, je me suis rendu compte que la question récurrente consistait à se demander à quel endroit s'arrête le domaine public et où commence le domaine privé ?

A qui appartiennent les trottoirs, les terrasses de café ? Cela se joue parfois à quelques centimètres. Je pensais que cette réflexion pourrait évoluer. Le principe de cette réflexion, c'est de dire comment Max va présenter son projet à la mairie. Nous avons fait ce projet à Marseille à la porte d'Aix, où un jardin public était terminé depuis un certain temps mais n'ouvrait pas. La mairie s'était en effet aperçue que de nombreux migrants étaient présents autour de ce jardin, et y avait apposé des grilles hautes. Se pose aussi la question de savoir à quel endroit parvenir à poser des brèches et à maintenir des friches.

Lucile SCHMID

Dans votre film, la question du pouvoir économique et de l'argent est très présente. D'une certaine manière, une sorte de Méphisto est là en permanence. Il a des moyens et connaît des gens puissants. Il détient le pouvoir économique. A l'inverse, votre héros n'a pas d'argent mais a besoin de gagner sa vie. Dans votre film, ceux qui ont de l'argent ne rêvent pas beaucoup et n'ont pas envie de faire preuve de générosité envers les habitants des quartiers populaires.

Philippe PETIT

C'est tout à fait cela. C'est la question qui se pose assez rapidement lorsque le projet bat de l'aile au début du film. Les habitants émettent alors l'idée de le mener à bien eux-mêmes. C'est un métier de réunir de l'argent. Les habitants font appel à un architecte pour prendre en charge leur projet. C'est exactement similaire au mode de financement d'un film, lorsqu'on tente d'en réunir le budget.

Lucile SCHMID

A travers ces premiers échanges, on entrevoit ce que pourrait être la vie démocratique. Comment on associe le paysage à soi, comment on débat, d'où viennent les initiatives des citoyens par rapport à celles qui viennent d'en-haut. Aujourd'hui, il existe des lignes de tensions autour de l'objet de la ligne démocratique. Catherine Larrère, pourquoi peut-on dire que le paysage est un projet démocratique ?

Catherine LARRERE

Quand en France, on a commencé à protéger les espèces naturelles dans les années 1860, on a protégé des séries paysagères et en premier lieu, celles présentes dans la forêt de Fontainebleau. Les peintres de Barbizon peignaient sur place, ce qui traduit une dimension patrimoniale de sites exceptionnels, avec une perspective élitiste. Cela étant, l'une des grandes défenseuses de la forêt de Fontainebleau était Georges Sand, d'inspiration socialiste, et qui a beaucoup milité pour que la forêt fasse partie du patrimoine démocratique.

Finalement, tout peut être paysage. La ville peut être un paysage. Ce n'est pas un projet de paysage, mais le paysage comme projet. Or je suis surprise d'entendre que la seule définition du paysage qui a émergé de nos échanges, est celle de la dimension fortement émotionnelle liée à un territoire. On aime le paysage de son enfance, on y est attaché. Or il n'y a pas un seul regard sur le paysage, il n'y a pas seulement celui du natif qui sait la vérité de l'endroit. Il y a une diversité de regards, ce qui m'amène à la question des tensions. Il y a des affrontements dans lesquels le paysage peut jouer un rôle très mineur ou très important. Il peut y avoir des oppositions qui pourraient aller jusqu'à l'appréciation du charme ou de l'inexistence d'un tel charme, autour des éoliennes.

Avant de passer au point de la démocratie, je voudrais faire une observation. Quelque chose m'a semblé manquer. C'est la nature, dont il n'a pas été question. Je crois que dans les définitions classiques du Conseil de l'Europe, les processus naturels sont présents, ce qui est important pour ne pas se cantonner à la notion de paysage. Inclure la nature dans le paysage, c'est être partie prenante du projet parce qu'il s'agit d'une dynamique et pas seulement d'un état à conserver.

Enfin s'agissant du débat, il faudrait éviter le piège du consensus. Il est déjà important que chacun puisse donner son avis. La démocratisation, la pluralité des regards et la pluralité sociale risquent d'entraîner des biais culturels forts sur le paysage. Le regard sur le beau laisse tomber l'aspect « ouverture » des débats. Dans les paysages, on cherche à conserver des milieux de vie. C'est ici que la démocratie a sa place, me semble-t-il.

Lucile SCHMID

Ce premier tour de table a démontré que nous avons chacun nos définitions du paysage.

Chantal Jouanno, quand vous avez quitté la présidence de la CNDB, vous avez beaucoup insisté sur le fait qu'en France, l'aspiration démocratique se transformait. La demande était désormais, pour le citoyen, d'être associé à ce qui se fait. Je souhaitais vous entendre plus particulièrement sur ce sujet.

Chantal JOUANNO

Le principe même de la démocratie est non seulement de faire parler les personnes, mais aussi de les associer à la décision. Avec le sujet du paysage tel qu'il s'est posé dans le débat public, nous avons pu constater que la notion était utilisée pour s'opposer à des projets mais pas comme champ de débat. S'opposer à un projet au nom d'un paysage intangible non susceptible d'évoluer, mais sans jamais essayer de le mettre en débat, ce n'est pas le but. Dans une loi qui concerne les éoliennes (différente de la loi Paysage), des habitants qui se trouvent face à un champ d'éoliennes peuvent bénéficier d'une taxe payée par les exploitants d'éoliennes. Ce principe cautionne déjà l'idée que les éoliennes sont une nuisance visuelle portant atteinte au paysage. Face à cette situation dans le débat public, nous faisons en sorte de poser le sujet des éoliennes de manière tout à fait neutre, avec des éléments d'objectivation. Par exemple, nous proposons des photomontages pour donner à voir ce à quoi pourrait ressembler le paysage en présence d'éoliennes. Or nous sommes attaqués sur ces photomontages en arguant du fait que le paysage ne ressemblerait pas du tout à cela. Systématiquement, il est donc nécessaire de mener des expertises pour démontrer que les photomontages sont proches de la réalité.

Concernant les parcs d'éoliennes en mer, il est frappant de constater que la première critique parue dans la presse a tenu à démontrer que le résultat ne serait pas conforme aux photomontages.

En second lieu, nous faisons en sorte de réunir des experts autour de la table afin d'expliquer au grand public que le paysage, ce sont en réalité « les » paysages. Aujourd'hui, le sujet est véritablement double. Il s'agit d'être capable d'objectiver la question en la posant de la manière la plus neutre possible, et en insistant sur le fait que le débat démocratique autour du paysage est normal. Il faut sortir de la vision idéalisée et admettre qu'il n'y a pas une seule conception du paysage. La critique même du paysage est tout à fait légitime. En cela, le débat public a pour fonction de légitimer la critique, même la plus minoritaire.

Lucile SCHMID

Soline Archambault, avez-vous des propositions relativement à ces lignes de tension ?

Soline ARCHAMBAULT

Nous avons beaucoup parlé d'objectivation, mais la première chose dont nous avons besoin, c'est de temps. Le débat, c'est aussi se nourrir de l'expérience des autres. Par exemple, des journées d'échanges ont été organisées entre les sites des Falaises d'Étretat - Côte d'Albâtre et Les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris Nez pour permettre à des élus et à des agriculteurs de partager des problématiques communes. Inscrire les acteurs dans un projet de territoire commun nécessite du temps, de l'ingénierie locale et des moyens. C'est la seule garantie pour que nous ayons dans dix ou vingt ans, le paysage de qualité que nous avons appelé de nos vœux. Les Plans de Paysage sont un excellent outil à cet égard, mais il en faudrait davantage.

Je pense aussi qu'il conviendrait d'être attentifs à la ligne de tension entre l'État régalien, qui est garant de l'intérêt national, et la vision locale portée par les collectivités.

Par exemple, en matière de transition énergétique, l'État donne aujourd'hui une vision d'accélération. Il donne aux maires le pouvoir d'identifier les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (avec avis des gestionnaires de Grands Sites de France). Sur le principe, c'est parfait puisque cela va dans le sens d'un équilibre entre le national et le local, mais nous disposons de six mois seulement pour mener la concertation. Ce n'est pas suffisant.

Laure PLANCHAIS

Les éoliennes sont un cas symptomatique. Le paysage comme projet intervient en toute fin du projet d'aménagement, ce qui ne devrait pas être le cas. Si la volonté de « faire paysage » était d'origine, cela irait beaucoup mieux.

Philippe PETIT

Lorsque nous réalisons un film, nous devons préparer un grand nombre d'aspects. J'ai ici le sentiment que c'est la même chose pour le projet de paysage. Laissons une part d'improvisation,

car le paysage doit aussi naître « en faisant », de manière plus directe et en laissant davantage de place à l'imaginaire.

Catherine LARRERE

On découvre la nature au fur et à mesure qu'on travaille avec elle. Nous ne défendons pas la nature, mais nous en sommes.

Lucile SCHMID

Merci beaucoup. « Nous en sommes », sera la conclusion de cette première table ronde.

Nous allons prendre une question car nous sommes un peu à court de temps. Pour cette première table ronde, nous avons imaginé que les étudiants poseraient les questions en priorité.

De la salle

Je suis étudiante à Versailles. Madame Jouanno, selon vous, serait-il possible que le regard change ?

Chantal JOUANNO

Le but d'un débat démocratique est justement de parvenir à ce que les regards changent, en commençant par se croiser. Nous ne sommes pas obligés d'être d'accord. D'ailleurs je suis contre le consensus, qui est antidémocratique. Pour autant, il me semble important que l'on s'écoute dans un même espace, dans un lieu physique. Lorsque cela est possible, lorsque les points de vue sont échangés, la plupart du temps les regards changent.

Par ailleurs, je partage notamment l'impératif du temps, car la transition écologique est une question de temps long. Il est donc totalement antidémocratique de considérer que le débat sur le paysage peut s'accélérer.



*Première table-ronde du matin - Paysage et vie démocratique :
en quoi le projet de paysage conforte-t-il la vie démocratique ? ©valerie.delebecque*

Deuxième table ronde

Paysage et biodiversité : comment le paysage conforte-t-il l'attention au vivant ?

Participants :

Luc ABBADIE

Directeur de l'Institut de la Transition Environnementale de Sorbonne Université

Henri BAVA

Président de la Fédération Française du Paysage, Grand Prix de l'Urbanisme 2018

François CHOLLET

Vice-Président de Toulouse Métropole

Aude WITTEN

Directrice générale adjointe en charge du Programme agence de l'eau Adour-Garonne

Geneviève LAFERRERE

France Nature Environnement



Lucile SCHMID

Je vais tout d'abord donner la parole à Henri Bava Président de la Fédération française de paysage, qui a d'ailleurs commencé par des études de biologie, avant d'étudier le paysage, ce qui lui donne un double angle d'approche sur paysage et biodiversité. Comment l'approche paysagère a-t-elle progressivement pris de l'importance par rapport aux enjeux de biodiversité ?



Henri BAVA

Il est intéressant de se remémorer trois dates importantes. A la fin du XIXème siècle, les pouvoirs publics se donnent des objectifs de salubrité publique et donnent l'ordre aux ingénieurs de créer des réseaux et des égouts. Les paysagistes s'inscrivent dans cette ligne, à commencer par Alphand, et développent des contextes

de villes-parcs. Le végétal se densifie alors fortement dans les villes, sans qu'on parle encore de biodiversité. On pense qu'il faut améliorer l'air et apporter l'idée de nature en ville, y compris en recherchant des plantes dans les tropiques.

La deuxième époque est celle des années 1970, où le besoin n'est plus de nature en ville mais de se loger. L'architecture s'autonomise et les arbres sont plus absents. Les paysagistes deviennent servants de cette logique urbaine, en étant focalisés sur les usages : jeux d'enfants reliés par des grandes pelouses, par exemple.

Plus récemment, l'orientation est devenue écologique et sociale dans le projet de paysage. La maîtrise est également partagée, ainsi que le diagnostic. Les habitants deviennent acteurs de leur propre paysage. Il s'agit de construire notre futur à tous, en étant conscients du danger qui plane. La question de la biodiversité irrigue désormais tous les projets. Il en manque toujours plus. Comment transformer la ville par la nature ?

Dans la première table ronde, il a beaucoup été question de visible et d'émotion, mais il y a aussi l'invisible. Il faut un socle matriciel, qui est celui de la vie. S'il est fermé, c'est-à-dire recouvert par des couches de béton, les paysagistes rendent possibles les infiltrations. La question du regard et de l'émotion est présente, mais il faut aussi travailler via le fondement des possibles. C'est pourquoi nous, paysagistes, travaillons avec des professions connexes pour apprendre à connaître le sol et développer la biodiversité sous toutes ses formes en ville. Sur cette question, il y a très souvent consensus. On arrive sur chaque site à une orientation des projets qui se base sur la géographie des sites. Dans cette conversation, le paysagiste reste un généraliste, qui a besoin dans son équipe de nombreux spécialistes. Au niveau européen, il y a cette demande pour que la transition écologique soit efficiente. Il faut donc mélanger les chercheurs avec les praticiens.

Lucile SCHMID

Comprendre la biodiversité, cela ne va pas de soi, même si en apparence la demande de biodiversité fait consensus. Sommes-nous prêts à accepter les bouleversements que cela implique dans nos villes ? N'y a-t-il pas encore un sujet de tensions ? Luc Abbadie comme écologue croyez-vous que nous soyons prêts collectivement à modifier les conceptions traditionnelles qui président aux aménagements, de la manière de faire la ville au modèle agricole pour donner à la biodiversité la place qui lui revient et imaginer un avenir commun ?

Luc ABBADIE

Quand on parle de biodiversité, on se réfère au point de vue patrimonial. C'est le monde vivant comme une collection d'espèces. Evidemment, la biodiversité c'est bien plus que cela. Ce sont toutes les interactions qui existent entre les organismes, c'est-à-dire qu'un organisme agit sur un autre. La biodiversité doit être vue comme une grande pièce d'un puzzle, en constante amélioration. La stabilité est impossible dans la nature. Un paysage ne peut pas être fixe. Un paysage est ambigu, car il recèle de la variété du vivant. Il contraint aussi le vivant tel qu'il sera dans le futur.

Les interactions se produisent entre êtres vivants eux-mêmes, mais il y a aussi les interactions alimentaires, les interactions de pollinisation. Chaque être vivant est dépendant de l'ensemble des autres

organismes, ce qui doit être pris absolument en considération. Les autres types d'interaction à citer, tiennent au fait que le vivant est capable de modifier le milieu physiologique. Ainsi, un sol est le résultat de composantes physiques et chimiques et de l'influence humaine. Un sol est fertile largement parce que les plantes construisent de la fertilité. A l'échelle macro, une partie du climat est totalement sous contrôle du vivant. Par exemple une forêt est capable, sur une longue distance, de modifier le climat. Cela pose parfois même des questions géopolitiques.

Enfin, cette biodiversité est le résultat des interactions avec les êtres humains. Dans un paysage, la question de ces interactions se résume finalement à deux situations : des interactions dans la dynamique d'ensemble pour accompagner les processus naturels, ou a contrario la diminution de la diversité biologique ou génétique des espèces. Vis-à-vis de nous-mêmes, cette biodiversité établit nos conditions de vie et de stabilité.

Par conséquent, la diminution de la diversité biologique diminue la productivité et la résilience au changement climatique. Il faut donc avoir une vision utilitariste de la biodiversité, qui détermine notre milieu de vie.

Lucile SCHMID

Vous insistez donc sur la nécessité d'intégrer davantage la biodiversité dans le projet de paysage, sous peine d'une dégradation de nos conditions de vie.

Luc ABBADIE

Tout à fait. Notre grande difficulté actuelle est de prédire ce que sera la biodiversité. Une fausse vision à cours actuellement, qui consiste à croire que l'écosystème serait mouvant. Or ce n'est pas l'écosystème qui bouge, ce sont les individus et les espèces qui sont en mouvement, mais pas tous à la même vitesse. Par conséquent, nous n'avons pas d'idée claire des communautés qui existeront dans le futur. Il y aura sans doute une phase de « pagaille », dirons-nous, dans la structuration des systèmes. Nous ne sommes pas non plus capables de prédire à quoi ressemblera la forêt dans le futur, parce que le changement climatique est trop rapide.

Lucile SCHMID

Aude Witten, comme directrice générale adjointe de l'Agence de l'eau Adour Garonne, vous vivez déjà la raréfaction importante de l'eau à l'échelle de ce territoire. L'annonce d'un plan Eau par le Président de la République a donné aux agences de l'Eau des moyens importants et un rôle clé. Nous savons que ces agences travaillent de longue date sur les enjeux de biodiversité lorsqu'elles mettent en œuvre les politiques publiques. Comment vous situez-vous par rapport à cette modification du contexte général et à l'imprévisibilité qui va caractériser de plus en plus la période à venir ? Comment organisez-vous les scénarios pour réintroduire la biodiversité dans les politiques publiques ?

Aude WITTEN

J'ai été très frappée d'entendre à quel point les débats qui traversent les acteurs du paysage convergent avec ceux des acteurs de l'eau. En vous entendant, j'ai envie de vous dire : « Paysage et eau, même combat. » La définition proposée par Catherine Larrère me plaît. Le paysage, c'est le lieu du vivant, et donc à ce titre, c'est le lieu de la démocratie. Les agences de l'Eau, pour leur part, font vivre la démocratie de l'eau. Ces agences sont des opérateurs d'Etat créés dans les années 1960 à l'échelle des six grands bassins (une par bassin) pour gérer l'eau à l'échelle des grands bassins versants. L'eau ne connaissant pas les frontières administratives, il a fallu trouver des lieux pour la gérer de l'amont à l'aval, dans une logique qui fasse sens pour l'écosystème. Les agences animent et préparent les débats de comités de bassin qui rassemblent l'ensemble des usagers de l'eau : consommateurs, collectivités, agriculteurs, industriels et l'Etat. Ces acteurs débattent et fixent des stratégies, tandis que l'agence débloque des programmes d'intervention. De plus en plus, les attentes de la tutelle, le ministère de l'Ecologie, donnent à l'agence les signaux pour qu'elle adresse les questions du vivant. Il s'agit en effet d'équiper les territoires pour les rendre résilients au changement climatique.

Au début des années 1960, la principale préoccupation visait à amener de l'eau potable dans chaque foyer. Aujourd'hui, nous avons totalement changé de paradigme. Il nous est demandé de prendre en charge les questions de biodiversité, ce qui est en lien avec la remise en perspective proposée tout à l'heure par Henri Bava. Finalement, notre regard change totalement sur l'eau et

au-delà, sur le fonctionnement même du milieu dont elle est issue. Nous sommes passés de décennies au cours desquelles l'eau devait être gérée par un flux, en modelant le plus possible les territoires pour éviter les inondations et les problèmes sanitaires. C'était l'âge d'or des ingénieurs et des canalisations des cours d'eau et même du recalibrage des cours d'eau. Dans l'Adour et Garonne, 30% de nos 18 000 km de cours d'eau ont fait l'objet d'une intervention humaine, qu'ils aient été rectifiés, recalibrés ou endigués pour regagner de la place de production agricole.

Ces démarches avaient cours dans les années 60-70, en allant de pair avec une logique de destruction de haies pour permettre la mécanisation de l'agriculture. Or on constate aujourd'hui que l'adaptation au changement climatique, c'est aller à rebours de ces politiques. Nous cherchons désormais à effectuer une forme de réparation de la nature en cherchant à reméandrer les cours d'eau. En effet, une rivière qui peut serpenter résiste mieux aux températures extrêmes. C'est aussi enlever les seuils qui empêchent les poissons de franchir les tronçons de cours d'eau et empêchent aussi les transports sédimentaires. Ici encore, ces travaux avaient été réalisés pour conserver une ligne d'eau à certains endroits, dans l'optique de davantage de praticité pour les travaux humains. La démarche actuelle consiste aussi à remettre des haies sur les parcelles agricoles et à restaurer les fonctionnalités des zones humides, qui agissent à la fois comme des éponges en stockant l'eau et jouent aussi un rôle épuratoire. Tout cela, sert à la fois pour une bonne gestion quantitative de l'eau, mais également une gestion qualitative.

La question du sol est évidemment majeure. Vous avez utilisé le terme « invisible » pour décrire le sol, tant il est vrai que l'homme n'y a pas prêté attention dès lors qu'il se trouvait sous ses pieds, imperméabilisé et urbanisé dans les villes. En réalité, le sol recèle 25% de la biodiversité, ce qui est énorme, surtout quand on sait qu'il faut 10 000 à 100 000 ans pour permettre au sol de se régénérer. Cette fine peau à la surface du globe, qui est extrêmement fragile, est détruite au rythme de 10 millions d'hectares de terrain par an dans le monde. L'enjeu des politiques déclinées à l'échelle nationale, au travers du Fonds vert évoqué par Madame la Ministre, est de désimpermeabiliser les villes et donc, garder l'eau au plus près de la parcelle. De plus, les politiques du Plan Eau visent à accompagner l'agriculture dans la transition agri-écologique pour adopter des pratiques de cultures préservant les sols vivants.

La politique de préservation de la biodiversité au

service de l'eau a pour objectif de recomplexifier ce qui a été simplifié. Cette politique est couteuse, d'où le développement d'outils financiers pour l'accompagner.

Je terminerai en invoquant la notion d'accélération, qui reste un enjeu fort largement pris en compte par le comité de bassin Adour Garonne. La propension des territoires à investir sur leur propre résilience doit se faire sur une période d'un à dix ans maximum. Toutes les actions menées au-delà de dix ans seront trop tardives, comme l'indique le CIEC dans son dernier rapport. Par conséquent malgré l'incertitude liée au monde du vivant, les solutions fondées sur la nature sont indispensables.

Lucile SCHMID

Geneviève Laferrere, vous étiez au ministère de l'Ecologie avant de rejoindre une association environnementale, France nature environnement. Comme le disait Aude Witten, il faut réparer, libérer les fleuves pour leur rendre la possibilité d'être sinueux, et de jouer le rôle qui est le leur vis-à-vis de écosystèmes. Comment les ONG peuvent-elles inciter à une prise de conscience plus rapide et à la modification des politiques publiques en ce sens ? Vos engagements sur la biodiversité sont très intéressants car vous menez des actions citoyennes. On parle beaucoup de complexité, mais la complexité n'est pas l'ennemi du citoyen. C'est ce que démontre France Nature Environnement. Comment arrivez-vous à être médiateur entre les scientifiques et les tenants des politiques publiques ?

Geneviève LAFERRERE

France Nature Environnement n'est pas une petite ou une moyenne association. Elle représente 9 000 associations en France et plus d'un million d'adhérents. FNE a été fondée il y a plus de 50 ans précisément contre les grands aménagements, que ce soit le recalibrage des cours d'eau ou les projets autoroutiers car il y avait déjà ce sentiment d'atteinte à la nature et à la biodiversité. C'est donc dans notre ADN depuis 50 ans. Nous parvenons à peser, parce que la plupart des personnes qui agissent au niveau national de FNE sur l'ensemble des territoires, viennent souvent « de l'autre côté ». Nous avons vécu une carrière professionnelle au sein du ministère de l'Ecologie, avant d'en constater les

limites et les contraintes. C'est pourquoi nous essayons de construire. Nous ne nous inscrivons

pas dans les discours et actions violents, mais utilisons avant tout le pouvoir législatif donné à tout citoyen. Une importante partie de nos actions consiste aussi à introduire des demandes au sein des tribunaux administratifs pour signaler les atteintes à la législation.

Notre action réside aussi pour une part importante dans la sensibilisation. C'est en cela que nous nous rejoignons tous. Si l'on effectue une comparaison entre biodiversité et paysage, on peut dire que le paysage a été créé par l'homme, ce qui peut parfois donner des résultats qu'on peut apprécier. J'ai travaillé en région Champagne Ardenne, où nous avons monté une exposition sur le paysage de la Marne. Nous avons pu démontrer qu'un paysage vide de biodiversité puisqu'anéanti par les pesticides, pouvait être esthétique. C'est pourquoi je différencie la notion de paysage de tous ses marqueurs qui disparaissent, ce qui impacte la biodiversité. Nous nous situons aussi dans cette défense. Nous estimons aussi que le paysage doit évoluer, si l'on considère que la quantité de pesticides doit baisser. Cela suppose par conséquent d'accepter la prairie au lieu du paysage plus maîtrisé. S'agissant des éoliennes, indépendamment de leur caractère esthétique ou inesthétique, nous avons besoin d'une énergie diversifiée. La recherche de consensus à cet égard apparaît donc, malgré tout, nécessaire.

Finalement, nous sommes sur le fil. Il faut accepter d'accompagner la réflexion des populations qui n'ont pas été formées à certains sujets, et ne comprennent pas les revirements de politiques.

Sur le paysage, il y aussi des points d'intérêt et d'attention. J'aime beaucoup le « Palmarès de la France moche », ce paysage des zones commerciales et défigurées qui fait passer un message sur ce que nous ne voulons plus voir. C'est peut-être dans ces zones que nous trouverons demain de la sobriété foncière et des solutions.

Lucile SCHMID

Vous dites être dans une approche constructive, mais introduire également des recours contentieux. Ce n'est pas à proprement parler du dialogue. Comment qualifiez-vous votre relation avec les pouvoirs publics ? Travaillez-vous suffisamment avec les paysagistes conseils de l'Etat ?

Geneviève LAFERRERE

Nos recours ne visent pas systématiquement l'Etat et la puissance publique, mais également les entreprises privées qui ne respectent pas les textes de loi et privilégient les aspects économiques de préférence aux enjeux de biodiversité. Il nous arrive aussi d'attaquer les documents d'urbanisme qui ne prennent pas suffisamment en compte les préconisations, les analyses et les diagnostics. Ce mode d'intervention pourrait paraître brutal, mais toutes les fois que nous pouvons être associés en amont, nous répondons présents afin de faire valoir nos arguments.

Je préconiserai enfin de fusionner certaines commissions qui ont exactement le même objectif, mais auxquelles les ONG ne sont pas conviées alors qu'elles le sont à d'autres. C'est regrettable car cela met en concurrence les enjeux écologiques alors que cela n'a pas lieu d'être.

En définitive, il importe de ne pas se méfier systématiquement des ONG et de se dire que parfois, nous pouvons avancer ensemble.

Lucile SCHMID

Henri Bava, avez-vous une réaction vis-à-vis de cette possibilité de travailler davantage avec les ONG et de fusionner certaines commissions ? Cette segmentation des enjeux écologiques est évidemment préjudiciable lorsqu'il s'agit d'imaginer un projet de paysage.

Henri BAVA

La proposition de Béangère Couillard de développer les plans de paysage sur différents territoires est intéressante. Nous avons également un outil à relancer dans l'intérêt de la transition écologique : les atlas du paysage. Nous pourrions donc croiser les différentes compétences, y compris celles des ONG, pour établir une cartographie des données. Les atlas de paysage pourraient se concentrer davantage sur les différents bassins versants topographiques et la biodiversité.

Lucile SCHMID

Cette question de réflexion en amont à partir d'un corpus commun auquel les acteurs apporteraient chacun leur savoir, qu'en pensez-vous Luc Abbadie ?

Luc ABBADIE

Il est vrai que nous manquons souvent de données, mais en même temps nous avons aussi des règles générales. Une fois celles-ci identifiées, nous avons un guide de correction. Si l'on augmente la diversité des espèces, la diversité génétique, la science dit que cela va dans le bon sens. Dans une forêt, il faut créer une hétérogénéité et non pas planter tous les mêmes arbres en même temps. Il y a un savoir scientifique à organiser, mais également un savoir local. En Afrique, on voit une capacité à créer un vrai paysage agricole dans des conditions a priori impossibles. On s'aperçoit que les populations ont acquis un savoir traditionnel en ce sens. L'évolution est faite d'échecs et de réussites, mais c'est le temps long qui prime.

Lucile SCHMID

Aude Witten, sur cette question du lien entre règles générales et action, comment pouvez-vous évoquer l'accélération dans les politiques publiques d'une part, et le fait d'organiser la réparation d'autre part ?

Aude WITTEN

Effectivement, on demande aux politiques de l'action. Le plan Eau était le premier volet de la planification écologique annoncée par le gouvernement. Pour la Cour des Comptes, la question de l'eau suppose d'agir sur les politiques de développement économique et d'aménagement des territoires pour résoudre en amont le sujet de l'eau. En d'autres termes, il s'agit d'injecter la dimension de l'eau en amont de la planification des autres politiques qui la concernent et l'impactent. Nous nous inscrivons donc désormais dans une logique de prévention et non plus de curation. La Cour des Comptes a surtout ciblé le lien entre eau et urbanisme, ce

dernier étant aujourd'hui régi par des planifications que vous connaissez. En tant qu'agence de l'Eau, nous cherchons à identifier celles qui se trouvent à notre propre échelle de planification. Nous nous intéressons donc aux schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) développés par les régions avec l'appui de l'Etat, de même qu'aux schémas de cohérence territoriale (SCoT) et aux inter-SCoT. C'est par ce moyen que nous exercerons un rôle d'influence pour porter la question de l'eau en amont sur ces politiques.

C'est ce que nous évoquions dans la discussion concernant le projet de paysage. Faire en sorte que le paysage soit, dès l'origine, conçu comme une projection des habitants d'un territoire, et non à la fin. C'est la même chose pour les projets de territoires pour l'eau. Pour éviter, dans l'urgence, les arrêtés de restriction d'utilisation de l'eau, nous voulons privilégier les politiques sur la durée. En mobilisant des logiques de projets de territoire, à partir d'une zone resserrée, on cherche à mobiliser des acteurs de territoires de solutions, des collectivités et des agglomérations. Ce sont des sujets qui ont émergé au plus fort de la sécheresse 2022, y compris lors de la sécheresse hivernale qui s'est prolongée en 2023. On sent que certaines évolutions frémissent en ce moment, mais qu'il faut encore les organiser. Il s'agit pour nous d'une perspective. Nous avons besoin de lieux de débats organisés, en recherchant un compromis plutôt qu'un consensus.

Lucile SCHMID

Geneviève Laferrère, en matière de biodiversité, quel est votre sentiment sur la rencontre entre les savoirs vernaculaires et les savoirs scientifiques ? Les sciences citoyennes sont-elles appelées à se développer ?

Geneviève LAFERRERE

Nous sommes dans deux champs qui sont restés parallèles jusqu'à récemment. Le vernaculaire est aussi détenu par les paysans, dont on a remplacé le savoir par celui des « sachants », parfois venus d'un autre territoire. Dans d'autres cas, le regard extérieur est important pour avoir une vision plus neutre et apaisée. Il faut donc aussi des experts reconnus et neutres, dont la parole n'est pas remise en cause mais intégrée à la parole locale.

Sur la mobilité, nous avons aussi des propositions. La ville doit être le lieu du vivant, alors qu'elle devient de plus en plus chaude, bruyante et agressive. En cela, les paysagistes ont un rôle à jouer. On arrive encore à planter dans les villes des espèces dont les pollens sont très allergisants. De plus, comment faire du vélo ou de la marche à pied, si l'on doit se déplacer dans des endroits trop exposés au soleil ? Il faut aussi reconditionner la circulation apaisée.

Henri BAVA

La Fédération Française de Paysage a dressé une rétrospective des trente dernières années, avec le choix arbitraire d'un projet par année. Mettre en œuvre la lutte contre le changement climatique et pour la préservation de la biodiversité, est un objectif essentiel.

De la salle

Que pensez-vous de la diversification des systèmes alimentaires et agricoles pour l'autonomie d'un territoire ?

Luc ABBADIE

La diversification répond à des éléments de savoirs, qui permettent de résister aux aléas et sûrement à une meilleure résilience économique. Je pense donc qu'elle est souhaitable. C'est aussi une manière de régler les quantités d'intrants. Sur une centaine d'hectares, on ne peut pas se passer d'intrants chimiques. Dans le cas contraire, il est nécessaire d'introduire de l'hétérogénéité dans le paysage agricole.



*Deuxième table-ronde du matin - paysage et biodiversité :
comment le paysage conforte-t-il l'attention au vivant ? @valerie.delebecque*

Troisième table ronde

Les 30 ans de l'APCE, évolutions et perspectives

Participants :

Sophie ALEXINSKY

Présidente de l'Association des paysagistes-conseils de l'Etat

Laure THIERREE

Paysagiste-conseil de l'Etat des Côtes d'Armor

Pierre-Arnaud MARTIN

Directeur adjoint de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche



Lucile SCHMID

Sophie Alexinsky, comment la profession de paysagiste-conseil de l'Etat a-t-elle évolué ? Comment en traceriez-vous les perspectives sur les sujets que nous venons de voir, de la démocratie et de la biodiversité notamment ? Les aspirations sur le paysage s'étant transformées, est-ce que votre responsabilité s'est également transformée au fur et à mesure de cette évolution ?



Sophie ALEXINSKY

Nous sommes très heureux de fêter ce trentième anniversaire de l'APCE. Pour ma part, je fais partie de l'association depuis quinze ans. J'apporterai donc un regard sur les quinze dernières années. J'ai commencé ma formation de paysagiste DPLG (à l'époque) en rejoignant l'école nationale supérieure de paysage de Versailles en 1992, année de l'élaboration de la loi Paysage qui a été promulguée le 8 janvier 1993. Auparavant j'avais fait des études de géographie-aménagement du territoire très complémentaires avec la profession de paysagiste DPLG.

Il est important d'analyser comment les choses ont évolué. Le message sur l'importance de la démarche paysagère a eu du mal à passer, cela a été long : 30 ans. C'est le temps de la maturation,

c'est aussi le temps qu'il faut à un arbre pour devenir adulte. Notre champ de vision, en tant que paysagistes, doit obligatoirement se placer à 30 ou même 100 ans. C'est un rapport au temps auquel nous sommes formés à l'Ecole, et qui est difficile à faire comprendre aux personnes qui n'ont pas fait ces études spécifiques. La notion d'urgence, cependant, est omniprésente aujourd'hui. Plus que jamais, on a besoin de notre profession.

Qu'est-ce qu'un paysagiste concepteur ? C'est quelqu'un qui est allé dans l'une des écoles de paysage, qui sont très spécifiques. On y apprend le temps long et la méthode de projet. Je suis entièrement d'accord pour dire que nous devons nous entourer de spécialistes, mais nous sommes nous aussi des spécialistes. La deuxième spécificité est celle de l'échelle. Nous sommes les seuls professionnels à pouvoir traiter un écart d'échelle allant du 1/200 000 au 1/1 et à assurer une parfaite cohérence entre ces échelles. En géographie et urbanisme nous apprenons à traiter la cartographie les tableaux de chiffres, les statistiques et à dresser des flèches qui illustrent des axes d'enjeux. En Ecole de Paysage, par le projet de paysage, nous apprenons à dessiner concrètement ces axes théoriques et à les faire aboutir jusqu'à l'échelle 1/1, c'est-à-dire le réel de l'espace public ou privé dans lequel nous évoluons et que nous avons la charge importante de dessiner puis construire.

Nous avons l'habitude de regarder la profession au niveau européen, mais il y a d'autres exemples. Aux Etats-Unis, les études de paysage (landscape architecture complémentaires d'urban planning) sont proposées dans les plus grandes universités, telles qu'Harvard et Cornell. L'enseignement du paysage a commencé à Cornell en 1888, d'où leur avance considérable. Dans un récent discours de 2022, Kamala Harris (première Ministre) explique aux citoyens et élus américains à quel point les landscape architects sont experts et essentiels dans l'action d'adaptation et de lutte contre le changement climatique. En France, nous étions vus plutôt comme décorateurs d'extérieur, mais nous commençons enfin à être considérés à la juste hauteur de l'enseignement que nous avons reçu. J'ai écouté tout à l'heure Aude Witten, et ai pu constater avec une grande satisfaction que les paysagistes-concepteurs allaient enfin pouvoir travailler avec les agences de l'Eau, entre autres acteurs majeurs du territoire.



Lucile SCHMID

Pierre-Arnaud Martin vous qui êtes directeur adjoint de la direction départementale des territoires et de la mer dans la Manche, comment les choses se transforment-elles ? Quelles collaborations se font jour ?



Pierre-Arnaud MARTIN

Je travaille depuis une dizaine d'années avec les paysagistes-conseils de l'Etat, comme avec les architectes-conseils de l'Etat. Je suis intervenu sur différents territoires, et ai pu constater leur apport essentiel aux territoires et aux politiques publiques, et ce à différents niveaux. Tout d'abord, les paysagistes-conseils de l'Etat possèdent une capacité à observer et à innover qui est particulièrement intéressante pour les DDT(M). Cette capacité à s'approprier les enjeux d'un territoire très varié (littoral, outremer, campagne...) mérite d'être soulignée.

Je donnerai un exemple datant d'il y a quelques années. La paysagiste-conseil avec laquelle je travaillais, est venue me proposer de travailler sur la valorisation des paysages agricoles. Elle avait observé un phénomène de banalisation de ces espaces, provoqué par le développement massif des friches agricoles, le manque de cohérence architectural/paysager des constructions agricoles

et l'installation de personnes sans aucune autorisation d'urbanisme. Les conséquences de chacun de ces phénomènes impactaient directement les politiques publiques portées par la DDTM : risque de feux de végétation, lutte contre la cabanisation, préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, remise en culture des terres agricoles. La DDTM était très dynamique sur chacun de ces sujets. Pour autant, il nous manquait une approche globale, que la démarche de paysage pouvait nous apporter.

Le deuxième atout d'un paysagiste-conseil est la complémentarité de leurs compétences avec celles mobilisées en DDT(M). Les DDT(M) ont une approche « objective » des politiques publiques dans les territoires, en nous appuyant sur des textes, des études et des données. Pour sa part, le paysagiste-conseil a une perception plus sensible du territoire, ce qui nous permet ensemble de porter les politiques publiques de façon plus efficace auprès des collectivités locales. Je donnerai à cet égard l'exemple du « zéro artificialisation des sols », sujet susceptible d'être abordé de plusieurs façons : une approche purement comptable (ce qui a été consommé sur les 10 dernières années, ce qui pourra être consommé sur la prochaine décennie), une approche législative et réglementaire. Au contraire, le paysagiste-conseil peut construire un discours fondé sur le cadre de vie, la perception des espaces par la population. L'objectif de sobriété foncière devient ainsi le résultat d'un projet de territoire.

Le troisième atout d'être entouré d'un paysagiste-conseil, est sa capacité à travailler en mode projet. Par exemple, quand le maire d'une commune vient nous voir pour exposer un projet de centrale photovoltaïque, et sollicite notre éclairage, la DDTM a un message global à faire valoir à ce maire, afin qu'il puisse prendre en compte l'ensemble des enjeux de ce projet de centrale photovoltaïque : impacts agricoles, biodiversité, risques de ruissellement, proximité des zones urbaines, enjeux paysagers... Dans la réponse à ce maire, l'enjeu du paysage doit être entièrement pris en compte dans le projet.



Lucile SCHMID

Laure Thierrée vous êtes paysagiste-conseil de l'Etat, il y a des enjeux de médiation, de vision globale et sans doute la capacité à trouver un langage commun entre les élus locaux, les services déconcentrés de l'Etat, les ONG, les citoyens. Au

fur et à mesure que le jeu d'acteurs se complexifie, la fonction de paysagiste conseil de l'Etat peut devenir de plus en plus intéressante.

Laure THIERREE

Lorsque j'ai pris mon premier poste en 2018 à la DDT de l'Aveyron, on était à la sortie d'une période d'entre-deux où les compétences affectées aux services déconcentrées avaient radicalement changées, sortant d'un rôle très régalien à un rôle en réalité encore mal défini à ce moment-là. L'ANCT est ensuite arrivée rapidement et le rôle de conseil aux territoires dont les DDT s'étaient déjà plus ou moins emparé a été clairement défini comme majeur. Aujourd'hui, je trouve que la dynamique est très positive. J'y vois tout l'intérêt de notre rôle. Dans une période de changement, il est particulièrement nécessaire de planifier et d'avoir une vision de long terme. C'est pourquoi nous conseillons beaucoup les collectivités en ce sens, afin de les convaincre d'orchestrer les sujets de manière globale. Nous les convainquons souvent qu'il est intéressant de lancer une étude avant de traiter un sujet dans son coin, sans voir la globalité des enjeux impliqués. Nous apportons des conseils aux collectivités, celles qui bénéficient d'un « produit Etat » comme les programmes Petites villes de demain mais aussi celles qui n'en bénéficient pas et rencontrent un vrai déficit d'ingénierie en interne. Dans la DDTM des Côtes d'Armor où je suis actuellement affectée, je constate que le dispositif PVD est très efficace pour les territoires.

Nous travaillons aussi sur beaucoup d'autres sujets, sur les éoliennes, par exemple même si je dois être honnête sur le fait que ce ne sont pas nos dossiers préférés, c'est très fastidieux avec des dossiers très épais, mais évidemment nous faisons leurs analyses et émettons des avis dessus. Dans les Côtes-d'Armor, il existe des particularités puisque sur Dinan agglomération par exemple, qui comprend 65 communes on en compte 30 qui se sont dotées de plans guides ou des schémas prospectifs d'aménagement du territoire. Il existe une vraie culture consistant à travailler sur des enjeux avec une vision long terme.

Lucile SCHMID

Sur cette question du métier et de son évolu-

tion, il est important d'interagir de façon large avec la salle.

Sophie ALEXINSKY

La loi Paysage a mis le paysage au cœur et est à l'origine du développement du rôle de paysagiste-conseil. Il faudrait s'y référer beaucoup plus.

Olivier SALADIN

J'appartiens à l'association Paysages de France. Nous n'avons pas évoqué le paysage que nous subissons tous les jours, à commencer par les entrées de ville immondes et les panneaux publicitaires.

De la salle

Le prix de la France Moche est une façon de faire avancer notre paysage. Nous obtenons des résultats, puisque les élus agissent. Malheureusement, c'est la seule façon pour obtenir de tels résultats.

Quand nous sommes en discussion sur des dossiers complexes, nous avons un argumentaire. Nous participons à des réunions des commissions départementales avec la DREAL, les représentants de l'Etat, les architectes. Nous effectuons un important travail pour donner un avis consultatif, mais ce n'est pas suffisant. Il manque donc une évolution des règles de l'Etat pour que les élus puissent prendre en compte ce travail.

Clément CHEVALIER

Je suis étudiant à l'institut Agro Campus d'Angers. Considérez-vous que nous ayons suffisamment d'outils et de moyens humains pour mettre nos territoires sur le bon chemin ?

Vincent TRICAUD

Je suis paysagiste-conseil dans les Pyrénées-Atlantiques depuis 30 ans. Comment sommes-nous passés d'une ingénierie de l'infrastructure à une ingénierie territoriale ? Le rôle des paysagistes conseils a été très important sur le terrain et du côté des services de l'Etat, afin d'accompagner

ces derniers dans l'évolution de leurs rapports avec les collectivités. Nous pallions l'insuffisance de l'ingénierie territoriale, en particulier des petites communes, et jouons un rôle d'explication des politiques publiques dans les départements.

J'ai le sentiment que beaucoup plus qu'il y a 30 ans, nous jouons un rôle stratégique. Nous sommes des spécialistes du projet territorial, même si des fonctionnements restent à améliorer.

Pierre-Arnaud MARTIN

Je suis d'accord sur le fait que la posture des services déconcentrés de l'Etat a beaucoup évolué, passant d'une posture régalienne à une posture d'accompagnement, d'appui aux territoires. C'est le sens de l'histoire que la DDTM aille davantage dans le sens de l'accompagnement des collectivités territoriales.

« La France moche » est un vaste sujet. J'ai découvert que la notion de paysage ne s'entendait pas seulement sous l'angle « grand paysage ». Le « paysage du quotidien » est aussi important. C'est ce que j'ai compris en échangeant avec les différents paysagistes-conseils avec lesquels j'ai travaillé. Les DDT(M) travaillent beaucoup sur le « paysage du quotidien » lorsqu'elles interviennent en faveur de la redynamisation des centres-villes, sur la requalification des entrées de villes, sur les aménagements commerciaux,...Le paysage du quotidien fait donc partie du cœur des politiques publiques portées par les DDT(M)

Je voudrais insister sur le rôle essentiel que jouent les paysagistes-conseils dans l'acculturation des équipes des DDT(M) quel que soit le niveau (Direction, chefs de services, agents) et quel que soit les politiques publiques portées par les agents (aménagement, agriculture, risques naturels, biodiversité, logement...).

Laure THIERREE

La démarche de planification de projet apporte de la réflexion chez les élus. En milieu rural, l'idée du « maire bâtisseur » demeure et tient. Pour l'élu, agir c'est encore intervenir par la construction. En revanche quand nous travaillons sur une vision d'ensemble, beaucoup plus pluridisciplinaire, il faut convaincre l'élu qu'il est contradic-

toire, par exemple, dans le cadre d'un projet de revitalisation de cœur de bourg d'envisager l'implantation d'un supermarché en périphérie. Ce changement de regard prend évidemment du temps et de l'espace. On ne peut pas faire de paysage, la ville résiliente, sans s'inscrire dans des actions fortes qui nécessitent de l'espace. Donc du foncier que l'on dédie non pas à la construction bâtie mais à la construction d'espaces vivants.

Sophie ALEXINSKY

Il faut avoir les moyens d'obtenir du foncier, de mener des études et de pouvoir réaliser le fruit de ces études. La gouvernance n'est donc pas le seul point de blocage de la marche vers une France belle.

Lucile SCHMID

Pour terminer cette table ronde, nous appelons à cette tribune les anciens présidents et présidentes de l'APCE.

Sophie ALEXINSKY

La présidence de l'APCE ne dure qu'un an elle porte d'année en année un discours et une volonté de montée en puissance de nos compétences auprès des acteurs du territoire et de l'Etat. Vous verrez donc une quinzaine de personnalités présentes aujourd'hui que j'invite à monter me rejoindre pour une photo de groupe, et nous pensons bien aux absents qui ont également beaucoup contribué comme Daniel Larroche qui a initié l'APCE, et Karin Helms. Nous attendons les prochains, parmi les nouvelles recrues de Paysagistes conseil de l'Etat qui par vocation et envie de continuer le chemin, viendront défendre et faire entendre la voix des paysagistes concepteurs.

Les anciens présidents et présidentes montent sur l'estrade pour la photo de groupe.

Pause méridienne de 12 heures 30 à 14 heures 15.



Troisième table-ronde du matin - les 30 ans de l'APCE, évolutions et perspectives ©valerie.delebecque

Introduction de l'après-midi



Emmanuel

de **LANVERSIN**

Adjoint au directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Bonjour à toutes et tous,

Je voudrais d'abord vous dire le plaisir que j'ai à être parmi vous aujourd'hui, pour célébrer ce double anniversaire : celui de la loi Paysage, et celui de l'Association des paysagistes-conseils de l'Etat. Je vous remercie d'avoir répondu présents à cette célébration, et je remercie tout particulièrement les différents intervenants des tables rondes, ainsi que l'animatrice Lucile Schmid.

Cette journée est riche, avec 6 tables rondes qui visent à interroger, de diverses manières, la place et l'apport de la démarche paysagère dans les transitions écologiques et énergétiques, et à souligner l'importance du projet de territoire comme garant d'un paysage de qualité. Les tables rondes de la matinée ont déjà permis de mettre en évidence les connexions évidentes entre paysage et biodiversité, et paysage et vie démocratique. Elles ont également permis de retracer les évolutions de l'association des paysagistes-conseils de l'Etat, et d'interroger les perspectives des prochaines années. Les 3 tables rondes qui se dérouleront cet après-midi envisagent de leur côté de dresser un bilan de la loi Paysage, de s'interroger sur la formation au paysage et de montrer enfin l'apport du projet de territoire comme garant d'un paysage de qualité.

Vous le savez, la question du paysage est appréhendée de façon très diverse selon les acteurs et les milieux. Les politiques et actions de la DGALN, composée de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages et de la Direction de l'eau et de la biodiversité, s'attachent à prendre en compte ces spécificités à travers une approche transversale du paysage qui vise à insuffler du paysage au sein des politiques sectorielles :

Sur la sobriété et l'artificialisation des sols par exemple, la loi Climat et Résilience que nous avons portée a imposé des limites à la consommation foncière, avec un objectif de zéro artificialisation nette en 2050, ainsi que la division par deux du rythme d'artificialisation nouvelle à dix ans. Cette loi est fondatrice car elle s'intéresse, pour la première fois, à la question de l'atteinte à la fonctionnalité des sols et à l'importance du sol vivant ;

Je pense également à notre volonté d'insuffler du paysage dans la planification et les documents d'urbanisme pour garantir un aménagement de qualité, à travers par exemple l'outil « plan de paysage » qui permet de penser les documents d'urbanisme en amont et d'associer, par la médiation paysagère, les habitants d'un territoire au devenir de leur espace de vie ;

Sur la biodiversité, nous dressons également des ponts entre paysage et biodiversité. L'interrelation entre la biodiversité et le paysage est aujourd'hui un fait scientifique acquis et reconnu par tous : la biodiversité produit du paysage, et le paysage produit de la biodiversité. Cette interdépendance entre biodiversité et paysage fait de ce dernier un élément constitutif de la biodiversité.

C'est pourquoi nous avons souhaité donner un axe « paysage » au fonds vert qui marque l'engagement du Gouvernement à soutenir les efforts des collectivités territoriales et de

leurs partenaires pour atteindre les objectifs de neutralité carbone, de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, de division par deux du rythme d'artificialisation des sols à horizon 2031, d'amélioration de la qualité de l'air et de renforcement de la protection des espaces naturels et de la biodiversité. 1,5 Md€, sont inscrits au PLF pour 2023. Le fonds permettra d'accélérer encore l'adaptation au changement climatique par la renaturation des villes pour lutter contre les îlots de chaleur urbains et en renforçant la prévention des inondations, des incendies de forêt, des dégâts cycloniques et des nouveaux risques sur le littoral et en montagne. Il a ainsi vocation à financer les démarches paysagères qui permettront de répondre notamment aux enjeux de réintroduction de la nature en ville, d'amélioration du cadre de vie ou de réduction des pressions sur la biodiversité.

Le paysage a également toute sa place dans la nouvelle Stratégie nationale biodiversité pour les années 2022 à 2030. Elle a pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité. Cette toute nouvelle stratégie inclut désormais un volet Paysage spécifique qui vise notamment à mobiliser encore plus les élus sur le sujet et à davantage faire appel aux outils existants, tels les plans de paysage et les atlas de paysage.

Enfin, je souhaiterais conclure en rappelant que l'érosion de la biodiversité et le changement climatique, ces crises jumelles comme on a coutume de dire, confirment qu'il faut changer de paradigme, tant pour nos modes de vie au quotidien que pour l'aménagement de nos territoires, et confirment également que l'entrée par le paysage apparaît comme une opportunité pour développer des solutions de transition adaptées à la diversité et aux singularités des paysages.

Dès lors, le projet de territoire doit être le garant d'un paysage de qualité. C'est ce que nous verrons cet après-midi, à travers les prochaines tables rondes. Je cède donc la parole à Jean-Pierre Thibault, animateur de la première table ronde sur le bilan et les perspectives de la loi Paysage de 1993, et vous souhaite de bons échanges.



Discours d'ouverture de l'après-midi

30 ans du paysage par Emmanuel de Lanversin, Adjoint au directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages @valerie.delebecque

Première table ronde

La loi Paysage, 30 ans après.

Bilan et perspectives

Participants :

Anne FORTIER-KRIEGEL

Ancienne conseillère technique chargée du Paysage auprès de Ségolène Royal

Jean CABANEL

Ancien chargé de mission à la « Mission du Paysage »

Régis AMBROISE

Ancien directeur de la Fédération des parcs naturels régionaux de France

Jean-Luc SADORGE

Ancien directeur de la Fédération des parcs naturels régionaux de France

Alexandra BONNET

Directrice de l'école nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille

Les échanges sont animés par Jean-Pierre THIBAUT, vice-président du collectif des paysages de l'après-pétrole.

Jean-Pierre THIBAUT

Bonjour à tous. Anne Fortier-Kriegel, membre permanent du Conseil général des Ponts-et-Chaussées, a fait partie du cabinet de Ségolène Royal et donc a été très directement impliquée lors de la mise en place de la loi Paysage de 1993. Régis Ambroise, ingénieur agronome, a été membre de la Mission du Paysage et l'un des rédacteurs de la Convention européenne du Paysage. Jean Cabanel, chef de la mission est l'auteur principal du projet de loi. Auparavant, dans les années 1970-80, il avait littéralement créé les premiers outils de la politique du paysage en France. Alexandra Bonnet est la plus jeune d'entre nous. Elle nous apportera un regard nouveau rétrospectif et prospectif sur cette politique. Enfin Jean-Luc Sadorge était, il y a trente ans, directeur de la Fédération des parcs naturels régionaux, dont vous verrez qu'ils se sont été introduits un peu clandestinement dans la loi de 1993. Depuis lors, ils ont pris une place très importante, puisqu'ils couvrent aujourd'hui près du cinquième de notre territoire.

1993. Nous sommes au terme d'une prise de conscience que les Trente Glorieuses n'ont pas été aussi glorieuses que cela. En termes de paysage, elles ont produit un gigantesque bouleversement spatial qui a été révélé par la « mission photographique » de la DATAR, avec un recueil d'images dans lequel on découvrait que le territoire français s'était mis à ressembler, en maints endroits à l'Ouest américain. Au même moment en 1982 paraissait un ouvrage au titre significatif : « Mort du paysage », coordonné par François Dagognet. Onze ans avant la loi. Les choses commençaient déjà à se préciser...

Anne FORTIER-KRIEGEL

La loi Paysage a été portée politiquement mais elle s'est aussi heurtée à une certaine hostilité administrative

Pour comprendre comment la loi est apparue, il faut se souvenir des événements et des actions qui l'ont fait naître comme des oppositions rencontrées.

Le paysage qu'on croyait oublié et remisé au passé est revenu en force dans le courant des années 70.

On voit alors apparaître des émissions de télévision comme « la France défigurée » écho assez lointain « de la guerre aux démolisseurs » qui avait mobilisé les grands écrivains du 19e.

La section paysage de l'École de Versailles disparaît, mais le CNERP, le centre National d'études et de recherches du paysage, dont plus personne ne se souvient aujourd'hui, est créé en 1972, pour former des paysagistes d'Aménagement dans le cadre d'un 4e cycle universitaire. Après une intervention à l'Assemblée Nationale, l'équipe du CNERP va être intégrée en 1979 à la Direction de l'Urbanisme et des Paysages, nouvellement créé dans le grand ministère de la Qualité de la Vie. Deux des diplômés du CNERP vont être choisis, Yves Luginbuhl et moi-même pour monter la Mission du Paysage, et surtout pour rédiger la première communication au gouvernement sur le Paysage en 1979.

La Mission du Paysage est alors directement rattachée au Directeur. Entre temps l'École de Versailles est réapparue, je crois en 1976.

Autour du Directeur, Inspecteur des Finances, Jean-Eudes Rouillier qui avait belle allure, des ingénieurs des Ponts et Chaussés qui, eux aussi, avaient grande allure. Ils apparaissaient comme de véritables seigneurs. Ils dirigeaient de très importants services avec une grande compétence et une formidable autorité. Durant les trente glorieuses, ils avaient apporté au pays le confort, la richesse, et la modernité. Tous ceux qui travaillaient pour eux au sein de l'administration ne cherchaient qu'à leur faire plaisir, leur personnel administratif, dont nous avons le sentiment étrange que tous ces gens étaient un peu comme leurs serfs, se situait dans un cadre hiérarchique strict ...

Les ingénieurs des Ponts et Chaussés avaient su tirer une toute-puissance sur le Ministère.

Leur travail qui orientait les politiques publiques permettait de régler, de satisfaire les fonctions du territoire : la circulation des flux de toute sorte, les autoroutes, les routes, l'habitat etc..., mais il aboutissait aussi à une certaine fragmentation, une juxtaposition d'espaces discontinus, même si au niveau rural, dans le milieu des années 70, les Pos ont su contenir, en partie, l'étalement urbain.

Si le paysage n'est pas une science exacte et qu'il ne recourt pas à une règle rigoureuse, c'est en revanche une discipline de synthèse, qui permet la vue d'ensemble. Vue d'ensemble qui pouvait se situer, le cas échéant au-dessus de la science des ingénieurs. Donc, ils étaient un peu débordés par un sujet qu'ils ne maîtrisaient pas et par des gens qui leur paraissaient beaucoup trop libres, sans doute aussi, trop rebelles et surtout difficiles à faire fonctionner dans la hiérarchie qui était la leur.

La prise en compte du paysage, dans le cadre administratif, leur paraissait comme un romantisme à la fois tourné vers le passé, contraire à leur exigence de modernité et fondée sur l'exploitation des plus misérables, une vision qui se redéveloppe aujourd'hui. Pour mesurer l'état d'esprit qui existait, Lorsque La Direction de l'Urbanisme et des Paysages est apparue, j'ai plusieurs fois entendu dire : « La Direction de L'Urbanisme et des Paysages et pourquoi pas, tant que vous y êtes, la direction des Nuages ».

Une des difficultés de la prise en compte du Paysage dans l'administration a été lié au fait que le paysage n'a pu être porté par une profession reconnue et nombreuse et que les avancées développées par cette cavalerie légère, je parle de la petite équipe intégrée dans les années 1970-1993, n'ont pas été reprises comme elles auraient dû l'être. Le trop petit nombre de paysagistes ou de spécialistes du paysage les a fait passer pour des originaux isolés. Mais surtout leur absence de statut, qu'il s'agisse des gens de terrain, des chargés de mission ou des inspecteurs généraux ne leur a pas permis d'être entendus, ne leur pas donné suffisamment droit de cité au sein du service public. Les approches paysagères qui caractérisaient le cadre de vie à la Française ont été remises comme une des contraintes de l'aménagement et elles se sont diluées, perdues parmi d'autres.

Le grand apport de la loi est, à mon sens, d'offrir, dans son texte de présentation, lu à l'Assemblée Nationale le 3 décembre 1992, une définition du paysage montrant qu'il n'est en rien un domaine subjectif, mais bien au contraire, une réalité et une réalité sensible. « C'est à la fois l'histoire et la géographie, c'est l'histoire dont les hommes ont aménagé la géographie pour y vivre. Le paysage est un espace-temps, le temps historique dans lequel l'homme s'est approprié l'espace, a fait de la géographie son histoire. Il est attaché à un territoire réel et contient autant le paysage urbain que rural, autant la mer que la montagne.

Le paysage est une discipline propre au projet du vivant ».

Cette discipline appelle l'enquête, la synthèse, la création.

La loi invite à ne pas considérer que la beauté visuelle et à n'avoir pour le paysage qu'une conception de consommateur. Le paysage français est en effet issu des mots dérivés du latin *pagesius* et *pagus* désignant un rapport à la réalité, alors que le terme anglo-saxon l'allemand *landschaft* ou l'anglais *landscape* se réfère à la vue. A travers le génie du lieu, c'est l'histoire des hommes des montagnes ou celle des plaines, des rivières ou des mers qui nous émeut. Par-là, la loi retient ainsi que le paysage est attaché au réel mais se fonde aussi sur le principe qu'il constitue un bien collectif. En ce sens, il n'est pas seulement un objet, mais la matière sensible du développement durable.

Le paysage est à la fois poétique, poïétique, et politique.

- ▶ Poétique parce qu'il fait appel à tous nos sens en éveil, au génie du vivant, par essence toujours tourné vers l'avenir.
- ▶ Poïétique parce qu'il est une œuvre, une création, la fabrication d'un projet sur l'espace.
- ▶ Politique parce que c'est le politique qui lui donne droit de cité et la Loi a donné de cité à la profession.

Ce qu'il faudrait faire aujourd'hui

Puisque nous avons la chance d'avoir à cette table ronde la directrice de l'École du paysage de Versailles, je voudrai faire un vœu, une demande, qui s'adresse aussi à tous les responsables du paysage : Maintenir et revaloriser dans l'enseignement du paysage : le dessin.

La forme, chacun le sait, est une intelligence, et le moindre trait sur la feuille est une pensée, qui, contrairement à l'écriture, n'a jamais été codifiée. Le geste qui, de la tête à la main, s'imprime sur la feuille, exprime un rapport sensible, mobilise tous nos sens : l'œil pour regarder et discerner, le corps pour ressentir et mener l'enquête de terrain.

Le dessin favorise un regard approfondi sur le site et il permet de prendre le temps, de mesurer les hauteurs et les distances. Le dessin est un regard ordonné sur le monde réel, sur la compréhens-

ion du vivant. Le dessin est un engagement car il confère la possibilité de sélectionner, de repérer les enjeux, d'évaluer les partis à prendre sur l'espace de proximité et au lointain, c'est à dire de pratiquer la manipulation d'échelle allant du proche à l'infini.

Parce qu'il traverse et assemble des choses diverses, autant les époques que des domaines ou les échelles d'espaces, le dessin, ouvre les portes de l'imaginaire et nous ne devons pas en faire l'économie parce qu'il organise la créativité.

Souvenons-nous de Michel Corajoud, qui avait en son temps remonté l'enseignement du Paysage de l'École de Versailles et qui disait, très fort, en 2013 à l'occasion du colloque sur Le Nôtre « je suis celui qui, a, le plus dessiné ».

Rendons aussi hommage à notre ascendant Le Nôtre, à qui, nous devons l'excellence Française en héritage et dont les contemporains disaient que lorsqu'on le rencontrait, le sol était jonché de dessins.

Reste un dernier point à préciser. Le paysage demeure la carte d'identité de la France et donc, il est convoité par certains partis politiques en mal d'image. Le paysage est parfois ressenti comme un romantisme tourné vers le passé mais surtout comme un espace réservé aux riches et basé sur l'exploitation des misérables.

La réalité est tout le contraire. Car l'exceptionnelle diversité des paysages, qui, selon Fernand Braudel « change toutes les dizaines de kilomètres » n'existe nulle ailleurs au monde, cette diversité a été édiflée par les misérables (au sens de Victor Hugo), par l'intelligence des communautés rurales. Il faut se souvenir que le Roi de France disait « mes peuples ».

Et que, ce sont les communautés rurales qui, partout, ont magnifié, avec une formidable créativité, le pays blanc des marais salants de Guérande, qui a plus de mille ans, ou les terrasses des mirabelliers de Lorraine ou encore les terrasses de Beaume de Venise dues à l'initiative d'un viticulteur éclairé et que nous avons vu apparaître à l'époque de Loi.

Le paysage est offert aux plus démunis parce qu'ils y retrouvent non seulement grand-père et grand-mère, c'est à dire leur histoire familiale et sociale mais aussi leur histoire Nationale. Cette histoire est basée sur la rencontre de la diversité de cultures.

Et c'est précisément cela qui fait que sa contemplation élève chacun d'entre nous.

Diversité et rencontre incarne l'idée politique de la France, ses valeurs et ses principes qui donnent corps au projet républicain opposé aux chants de l'exclusion.

Jean-Pierre THIBault

Merci Anne. « La matière sensible du développement durable » est une expression à retenir.

Je note aussi que c'est dès 1979, qu'a eu lieu la première déclaration gouvernementale sur le paysage. Je passe la parole à Jean-Luc Sadorge. 1992, quand le gouvernement Bérégovoy a été constitué avec Ségolène Royal comme ministre de l'Environnement, une autre loi était en préparation. Merci de nous en dire plus.

Jean-Luc SADORGE

Je remercie Anne d'avoir retracé l'ambiance qui régnait à l'époque. Il est vrai que pour nous, parcs naturels régionaux, il est très difficile de donner une valeur juridique aux chartes de parcs. Avant la loi Paysage, cette vision très juridique de l'aménagement du territoire préexistait.

La Direction de l'Aménagement du Territoire a donné naissance aux parcs naturels. Il faut savoir que les parcs naturels régionaux ont été institués par un décret, et qu'un arrêté du ministre prononçait le classement en parc naturel. Il n'y avait donc aucun support législatif, d'où le qualificatif employé à cette époque, de « droit gazeux » pour nous qualifier.

Le décret a été signé par le général de Gaulle. On raconte que son conseiller, dans la voiture en route pour Orly, lui a présenté le décret pour la création des parcs naturels régionaux, il dit « c'est bien, ça » et il a signé. C'est la raison pour laquelle nous avons un décret signé par le Président de la République et non par le Premier Ministre comme cela aurait dû se passer.

Pour revenir sur l'histoire de la loi, il faut souligner que tout ce qui concerne les parcs naturels régionaux ne devait pas figurer dans la loi Paysage. En 1990, le déclencheur a été le tracé de l'autoroute Nantes-Niort, qui traversait le marais poitevin. Le

ministre de l'époque, Brice Lalonde, s'attendait à ce que le parc naturel régional donne un avis défavorable en raison du tracé de l'autoroute. Or le syndicat mixte, à l'unanimité, a émis un avis favorable, ce qui a fort contrarié le ministre. Dans la mesure où il était impossible de déclasser le parc, Brice Lalonde a mis en chantier une loi d'une trentaine d'articles sur les parcs naturels régionaux. A son arrivée, Ségolène Royal nous a rencontrés pour nous indiquer qu'elle prendrait en compte la loi Parc naturels régionaux. Néanmoins, dans la mesure où la législature serait très courte puisque les élections se dérouleraient moins d'un an après, il avait été décidé que chaque ministre n'aurait droit qu'à une loi. La loi Paysage ayant été confortée, les parcs naturels y ont finalement fait l'objet de l'article 1 bis.

La loi telle que votée à l'Assemblée nationale ne ressemblait pas à ce que nous voulions, tandis que le Sénat avait purement et simplement supprimé l'article 1 au nom du respect des lois de décentralisation. Le sujet est donc passé en commission mixte paritaire, où nous avons pu obtenir l'entrée des parcs dans la hiérarchie des normes du Code de l'urbanisme, ce qui était essentiel pour nous.

L'autre sujet que nous obtenu, tient au fait que les parcs naturels régionaux soient instaurés par les régions. C'était la première fois que la notion de durée déterminée était introduite pour les parcs naturels. Nous n'avions donc plus besoin de défendre la charte, puisqu'elle l'était désormais par le ministère de l'Équipement.

Cette contrainte d'avoir un seul article nous a finalement permis d'avoir un texte extrêmement puissant car très simple, qui a changé la vie des parcs naturels régionaux et continue de le faire aujourd'hui.

Jean-Pierre THIBault

Jusqu'à-là, le soin apporté aux paysages était réservé à ces territoires très ténus qu'étaient les sites classés ou inscrits. Du fait de cet article 1, les territoires concernés par ce soin deviennent beaucoup plus vastes.

Je voudrais qu'on arrive à présent au contexte dans lequel la loi s'est développée. Jean Cabanel va nous dire en quoi cette loi n'est pas seulement une loi de connaissance, mais également une loi d'action.

Jean CABANEL

En 1990, le paysage n'avait pas bonne presse. Les agriculteurs pensaient que c'étaient eux qui faisaient le paysage, les géographes décrivaient bien le paysage mais pas plus, et les paysagistes ne nous aidaient pas. Néanmoins les grands paysages nécessitaient la concertation obligatoire pour faire émerger des projets. Le 1% paysager était une manière d'insérer les infrastructures autoroutières dans nos paysages. Jean Berthier a permis d'agir sur le paysage à cette occasion.

La sous-direction des espaces protégés et la Mission Paysage, pour leur part, se sont concentrées sur des choses concrètes : jardins, parcs urbains... Ces actions ont été menées dans le cadre de la commission interministérielle à la qualité de la vie.

Par conséquent tout ce que nous avons fait, c'était avec l'aval du gouvernement, pour une politique nationale. Je me souviens des ricanelements de mes collègues de la direction de l'urbanisme quand j'ai décidé de mettre des arbres sur la voie publique. Madame Royal était une femme d'action, dont l'objectif était de remédier aux désordres qu'elle constatait sur notre territoire. Elle refusait par ailleurs de se perdre dans la législation existante, qui n'avait pas empêché ces calamités. Le modèle d'urbanisme a par conséquent été modifié, car il reposait sur les nécessités de l'après-guerre.

La loi de protection et de mise en valeur des paysages, dite loi Paysage, est fondée essentiellement par les directives prises. Elle ne vise pas à protéger de manière systématique le sol, contrairement aux sites classés, mais uniquement les éléments qui assurent la composition d'un espace. Par conséquent, tous les territoires sont concernés, quel que soit le paysage, même s'il s'agit d'un paysage dégradé. Par exemple, lorsque nous avons traité les friches industrielles, les opérations ont été menées sur un site dégradé, ce qui ne correspond pas à l'idée de paysage qualitatif.

Les structures paysagères se définissent comme la combinaison d'éléments végétaux et hydrauliques. Ces structures paysagères donnent de la consistance à un espace et lui permettent de fonctionner.

La directive paysagère est une entité paysagère et non administrative, qui peut toucher plusieurs

communes ou régions, pour lui permettre de vivre de manière efficace.

La loi Paysage, parallèlement, a instauré l'existence de parcs naturels régionaux. Dans la foulée a été créé le corps des paysagistes de l'Etat, avec le soutien du ministère de l'Équipement.

Au titre des principes fondamentaux de la loi Paysage, on compte notamment l'absence de haies administratives et l'intérêt pour la structuration des paysages. A l'époque, les élus qui étaient à la fois élus nationaux et locaux (donc soucieux de maintenir la décentralisation), s'opposaient à la jeune ministre Ségolène Royal, en lui reprochant de revenir sur la décentralisation. C'était en partie vrai, mais il était nécessaire de modifier la politique pour ne plus détruire l'espace agricole et éviter ces entrées de ville affreuses. La loi montre ces traces de réticences, avec pour esprit de s'occuper des territoires ordinaires et non plus des seuls territoires remarquables, pour donner une valeur à l'ensemble. Cependant, il est dommage que la loi ne prévoie pas que le paysage est d'ordre public, ni qu'elle vise les panneaux publicitaires. J'ai fait ce que j'ai pu de mon côté, mais on m'a opposé la loi sur la liberté d'expression.

J'aurais préféré également que la France adopte le terme international d'« architecte paysagiste ». Il résulte en effet de recherches grammaticales effectuées, qu'un architecte paysagiste est totalement différent d'un paysagiste d'une part et d'un architecte d'autre part. Par exemple un « pot » est un contenant, un « pourri » est un sale individu, mais un « pot-pourri » est encore tout autre chose. J'avais donc raison, mais on ne peut pas gagner à chaque fois.

Jean-Pierre THIBAUT

Régis Ambroise a quant à lui contribué à donner un prolongement international à cette loi, avec la mise en chantier, qui a occupé la décennie suivante, de la convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, finalement signée le 20 octobre 2000 à Florence.

Régis AMBROISE

La décennie commence avec la Conférence de Rio en 1992, première conférence internationale sur l'Environnement, qui met en évidence

le fait que l'environnement concerne toute la planète et tous ses habitants et pas seulement des espaces protégés et un personnel dédié à leur protection. En France, la loi Paysage insiste sur la nécessaire prise en compte de tous les territoires. En 1992 a également été adoptée la première grande réforme de la Politique agricole commune, qui a changé les modes de soutiens aux agriculteurs, fondés sur des prix garantis (qui génèrent des excédents) pour les attribuer en fonction des surfaces utilisées. La nouvelle PAC reconnaît le rôle joué par les agriculteurs dans l'entretien des paysages.

Suite à une déclaration en 1991 de Brice Lalonde alors ministre de l'environnement qui dénonçait le rôle des agriculteurs dans la pollution des eaux suite à de graves orages une importante conférence s'est tenue à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture. Trois tables rondes y ont été organisées : sur les engrais, les phytosanitaires et les paysages. Georges Duby, grand spécialiste de la ruralité du Moyen-Age, invité, a convaincu les agriculteurs qu'ils avaient toute légitimité et tout intérêt à défendre l'idée qu'ils étaient des acteurs du paysage. Cette invective les a conduits à changer leur mot d'ordre lors des manifestations paysannes suivantes, en écrivant sur les affiches : « Nous les paysans, nous faisons vos paysages ».

C'était donc une époque charnière durant laquelle les effets négatifs de la modernisation sur l'environnement et les paysages devenaient irréfutables. Dans ce contexte national et international, on comprend mieux que la loi Paysage ait pu être adoptée malgré ses détracteurs. Après la loi paysage de 1993, toutes les grandes lois d'aménagement intègrent le terme « gestion du paysage » et pas seulement le terme de « protection des paysages ». Ainsi dans la grande loi d'orientation agricole de 1999, ce terme est inscrit dans le code rural.

En 2000, la Convention européenne du paysage vient donner une définition au paysage et insiste sur le rôle que doivent jouer les aménageurs et les populations sur son évolution en lien notamment avec les enjeux du développement durable.

En 2007, différents réseaux (FNCAUE, FNSAFER, Grands Sites, Mairies-Conseils, FFP, FNPNR, Maisons Paysannes de France...) se sont réunis autour de cette convention pour organiser des Etats Généraux du Paysage et proposer la signature d'un manifeste, évoquant notamment la question de

l'étalement urbain. Un courrier a été envoyé aux élus et aux candidats à l'élection présidentielle. Nicolas Sarkozy a répondu que le paysage serait traité dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Après son élection, ce Grenelle a été mis en place effectivement, mais en oubliant totalement le paysage. Un deuxième congrès des Etats Généraux du Paysage a été organisé en 2011, mais encore sans le soutien de l'administration. A cette occasion ont été présentées des expériences menées dans différents territoires, par différents réseaux d'acteurs, en faveur du développement durable en s'appuyant sur des démarches paysagères et cela a conduit un certain nombre de ses organisateurs à créer en 2015 le collectif Paysages de l'après-pétrole

Jean-Pierre THIBAULT

Alexandra Bonnet va nous confirmer cet effacement du paysage au cours de la décennie 2000 en apportant un témoignage vu depuis du Commissariat Général du Développement Durable où elle était alors en poste.

Alexandra BONNET

J'étais en effet, à cette époque, au Commissariat Général du Développement Durable. Nous nous occupions du Grenelle de l'Environnement, mais on n'entendait pas parler de paysage ni de démarche de paysage en tant que méthode. C'est très étonnant que nous n'ayons pas eu conscience de la puissance transformatrice du projet de paysage. Il n'y avait sans doute pas suffisamment de soutien de la part de l'Etat.

Un autre élément d'étonnement pour moi, provient du fait que le positionnement reste encore passif et défensif, au travers d'outils qui tiennent plutôt d'analyse d'impact. Le paysage est une résultante de politiques d'aménagement qui se stratifieraient sur le territoire. Il faut renverser la tendance avec une politique nationale proactive.

Jean-Pierre THIBAULT

Que faudrait-il faire aujourd'hui ?

Alexandra BONNET

En tant que directrice de l'école de Paysage de Versailles, me vient à l'esprit la nécessité de former davantage de paysagistes-concepteurs afin de peser en tant que profession au service des territoires. Il faut également former les disciplines sœurs, les ingénieurs, les forestiers et de façon plus large, les élus et les aménageurs.

En second lieu, il est nécessaire de peser sur les grands objectifs nationaux tels que le Zéro Artificialisation Net, qui est le grand enjeu de la décennie. Il faut être bien conscient que s'il existe un métier qui peut contribuer à l'atteinte de cet objectif, ce sont bien les paysagistes-concepteurs. Encore faut-il qu'on leur en donne les moyens. A cet égard, j'attire l'attention sur le fait qu'il ne faudrait pas donner le travers de bétonisation de nos territoires sous couvert d'économies de surfaces et de concentration des nuisances. Ce faisant, on crée des îlots concentrationnaires dont les habitants ont envie de s'extraire pour finalement, artificialiser les campagnes. Ce n'est finalement pas une bonne idée.

Le vrai sujet est celui de la place du vivant, de la vivabilité au sens de protection de la biodiversité. Les paysagistes ont la capacité de prendre en charge ces fameuses « dents creuses », qui ont au moins le mérite d'offrir des espaces de respiration.

Il est indispensable de retrouver le vivant, cette strate naturelle dans tous les projets d'aménagement, et de donner dans le PLU les outils qui permettent aux paysagistes de travailler sur le territoire.

Anne FORTIER-KRIEDEL

Puisque nous avons la chance d'avoir à cette table ronde la directrice de l'école du Paysage de Versailles, je voudrais former un vœu et une demande qui s'adresse à tous les responsables. Tout le monde parle de la biodiversité et du réchauffement climatique, mais je pense qu'il faudrait aussi maintenir et revaloriser le dessin dans l'enseignement du paysage. Le moindre trait sur la feuille est une pensée qui, contrairement à l'écriture, n'a jamais été codifiée. Le geste de la tête à la main s'imprime sur la feuille, exprime un rapport sensible, mobilise tous nos sens. Le dessin favorise un regard approfondi sur le site et permet de prendre le temps de mesurer les

longueurs et les distances. Le dessin est un regard ordonné sur le monde réel, sur la compréhension du vivant. C'est aussi un engagement car il confère la possibilité de sélectionner, de repérer les enjeux.

Le dessin ouvre les portes de l'imaginaire et nous ne devons pas en faire l'économie. Je voudrais rendre hommage à Le Nôtre, auquel nous devons l'excellence française en héritage, et dont les contemporains disaient que lorsqu'on le rencontra, le sol était jonché de dessins.

Le paysage demeure la carte d'identité de la France. Il est donc convoité par chaque parti politique en mal d'image. Le paysage est parfois ressenti comme un romantisme tourné vers le passé, mais surtout comme un espace réservé aux riches et basé sur l'exploitation des misérables. La réalité est contraire, car cette diversité des paysages n'existe nulle part ailleurs au monde. Cette diversité a été édiflée par les « misérables », au sens littéral du mot. Ce sont ces communautés rurales qui partout, ont magnifié avec une formidable créativité, le paysage. Le paysage est offert aux plus démunis car il se réfère à l'histoire des grands-parents mais aussi à l'histoire nationale. Diversité et rencontres incarnent la vision politique de la France, ses valeurs et ses principes qui donnent corps au projet républicain.

Jean-Pierre THIBAUT

Jean Cabanel, même question : que faudrait-il faire aujourd'hui pour donner corps aux valeurs et principes qui viennent d'être énoncés ?

Jean CABANEL

J'ai dit que la loi de 1993 était une loi d'action. Aujourd'hui encore, il faudrait agir concrètement sur le grand paysage. Cette action devrait porter essentiellement sur les structures paysagères et l'ensemble du territoire.

Je rappellerai qu'il y a eu une très grande politique de paysage portant sur ce qui n'est pas urbain, notamment au XIX^{ème} siècle. En Hollande aujourd'hui, on choisit les espèces pour éviter des catastrophes prévisibles depuis une trentaine d'années. Par conséquent, une grande action est nécessaire sur le paysage pour éviter que notre histoire ne soit déconstruite sur le terrain.

Le plus simple serait de faire appel à la Caisse des dépôts et consignations et ses filiales, qui disposent des moyens nécessaires et ont rencontré un grand succès quantitatif dans les années 1960. Leur intervention devrait désormais être qualitative, ce qui suppose des actions de formation et de communication.

Mes propos sont très sérieux. Les grands succès économiques de la France, par exemple dans le domaine du luxe, reposent sur la conception du beau et du sensible. Nous pouvons y parvenir grâce aux paysagistes.

Régis AMBROISE

On a le droit de rêver. Je vais donc imaginer la politique du ministère de l'agriculture, qui prétend rompre avec l'agriculture pétrolière de l'après-guerre et favoriser la mise en œuvre de l'agro-écologie. Après-guerre, la politique agricole menée a été cohérente en y intégrant un volet très conséquent consacré à l'aménagement du territoire au service de la modernisation : 22 000 villages ont été remembrés en France, de très nombreuses prairies drainées, des cultures irriguées, des arbres champêtres, des murets et des chemins supprimés. Aujourd'hui, le ministère parle d'une réorientation de l'agriculture pour aller notamment dans le sens d'une réduction de sa dépendance aux énergies fossiles responsable, en grande partie, des pollutions et du réchauffement climatique. Mais il ne remet pas en cause le cadre spatial mis en œuvre pour l'agriculture industrielle. Le discours actuel est donc totalement illogique et incohérent, car il n'est pas raisonnable de demander aux agriculteurs de réduire fortement l'usage d'engrais chimiques et des produits phytosanitaires sur des parcelles de plus de 20 hectares, inaccessibles aux auxiliaires naturels des cultures. S'ils le faisaient leurs rendements s'effondreraient. Depuis plus de 10 ans, les plans écophyto successifs mis en œuvre sont effectivement des échecs. Par conséquent il est nécessaire de promouvoir une politique d'aménagement foncier agro-écologique qui travaille sur la taille, la forme et la structure des parcelles. La recomposition du parcellaire agricole doit être menée avec l'aide des paysagistes, des écologistes et des élus pour améliorer la durabilité des exploitations agricoles et leur intégration positive dans les territoires. Plus de 50% du territoire français est concerné.

L'autre rêve que je nourris, dans un contexte où les organismes travaillant sur le paysage se sont regroupés autour de l'idée du « bon gouvernement » c'est que le paysage puisse être reconnu comme un outil au service d'un développement durable et harmonieux des territoires. Il pourra alors devenir un projet de société.

Jean-Luc SADORGE

De nombreux philosophes réfléchissent à notre relation à la nature. Nos villes vont changer totalement, notamment en se revégétalisant. L'autre sujet tient aux véhicules autonomes dans les espaces urbains, qui joueront un grand rôle dans l'évolution de la ville. Le passage à une économie décarbonée sera un virage inédit.

Dans les territoires ruraux, le monde agricole pèse pour 25% des émissions de gaz à effets de serre. L'agriculture n'a pas encore commencé sa décarbonation. On ne se rend pas encore compte de la façon dont les sols favorisent la biodiversité. Il faut donc travailler sur la qualité de nos sols.

Enfin, l'agroécologie conditionne les paysages de qualité. Pourquoi ne pas réfléchir à l'enjeu, pour les parcs naturels, de jouer ce rôle d'innovateur dans l'accélération vers le Net Zéro Carbone en 2030.

Jean-Pierre THIBAUT

Nous avons adoré les Trente Glorieuses, qui ont induit un bouleversement des paysages sans précédent depuis la révolution industrielle. La politique du paysage qui s'est préparée depuis les années 70 et développée dans les années 1990 peut être considérée comme une réaction à ces bouleversements.

Aujourd'hui, des bouleversements de notre espace de vie qui vont accompagner ou être provoqués par la transition écologique (énergies renouvelables, risques naturels amplifiés, etc.) ont toutes chances d'être comparables en intensité à ceux connus dans les années 1950-1970.

Dans ce contexte, ne serait-il pas temps de passer d'une politique du paysage, devenue un peu marginale et souvent perçue comme conservatrice, à une politique par le paysage en tant que méthode participative (donc démocratique) et

de mise en cohérence de politiques techniques trop parcellisées ? Le paysage doit ainsi être vu comme une manière d'inventer ensemble, plus rapidement, la transition écologique. Cette politique par le paysage commence à se dessiner. Après la mise en place il y a trois ans des « plans de paysage-transition énergétique promus et financés par l'ADEME, la ministre nous a annoncé ce matin des plans de paysage « biodiversité », qui seront mis en place en 2024 avec le concours de l'OFB. Et sur le terrain, en Gironde, un appel à

projets explicitement intitulé « transition écologique par le paysage », a été lancé par le conseil départemental au début de ce mois, à destination des intercommunalités de moins de 10 000 habitants.

Ce changement de paradigme est devant nous et nous donne beaucoup d'espoir de nous retrouver encore dans 30 ans, encore plus nombreux et dans une salle encore plus belle. Merci à tous.

Première table-ronde

La loi Paysage, 30 ans après - bilan et perspectives

Animée par Jean-Pierre Thibault, vice-président du collectif des paysages de l'après pétrole

- Anne Fortier-Kriegel, ancienne conseillère technique chargée du Paysage auprès de Ségolène Royal
- Jean Cabanel, ancien chef de la « Mission du Paysage »
- Régis Ambroise, ancien chargé de mission à la « Mission du Paysage »
- Jean-Luc Sadorge, ancien directeur de la Fédération des parcs naturels régionaux
- Alexandra Bonnet, directrice de l'école nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille

DGALN/DHUP

8

12/06/2023



Première table-ronde de l'après-midi
La loi Paysage, 30 ans après - bilan et perspectives ©valerie.delebecque

Deuxième table ronde

Le paysage en devenir.

Quelle formation pour aujourd'hui et demain ?

Participants :

François DURQUETY

Responsable du projet « Plantons un million d'arbres », Bordeaux métropole

Pablo LHOAS

Directeur de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille

Clara LOUKKAL

Paysagiste concepteur, Ecole nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois

Fanny ROMAIN

Paysagiste concepteur, enseignante-chercheuse à l'Institut Agro Rennes-Angers

Romain Lajarge

Professeur, ENSA Grenoble – UGA, responsable de la Chaire Territorialisation

Marc VERDIER

Architecte-urbaniste, maître de conférences à l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy



Lucile SCHMID

Je présente mes invités. François Durquety de Bordeaux métropole responsable du projet « Plantons un million d'arbres », Pablo Lhoas directeur de l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, Fanny Romain enseignante chercheuse à l'institut Agro Rennes-Angers, Clara Loukkal paysagiste concepteur et enseignante à l'école nationale supérieur de la nature et du paysage de Blois, Romain Lajarge enseignant à l'école d'architecture de Grenoble et Marc Verdier architecte-urbaniste, enseignant à l'école nationale d'architecture de Nancy.

L'idée de cette table ronde est de garder suffisamment de temps pour débattre de ce sujet de la formation qui concerne au premier chef les étudiants comme les enseignants.

Clara Loukkal, que pensez-vous de ce « tiret » évoqué avec malice par Jean Blondel qui disait qu'un trait d'union change tout ? Un pot-pourri n'est ni un pot ni pourri pour reprendre ses termes. Est-ce qu'être paysagiste c'est être un « pot-pourri » un assemblage unique de formations, de préoccupations, de capacité à associer les acteurs, les objectifs, les enjeux démocratiques et d'expertise ?

Clara LOUKKAL

Le fait que nous éprouvions encore des difficultés à être dénommés « architectes-paysagistes », contrairement à ce qui est pratiqué partout en Europe, est symptomatique de la jeunesse de notre profession et de notre formation. Les paysagistes ont toujours eu cette propension à s'occuper, au-delà du jardin, du paysage urbain. Dans l'atelier que je co-encadre avec Bertrand Folléa en quatrième année de l'école du paysage de Blois, les étudiants se sont attachés à des questions posées par le futur SCOT de La Rochelle. Il s'agit de préparer des élus qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, à une acculturation du projet de territoire commun. Les étudiants se sont attachés à des questions aussi diversifiées que la stratégie de risque face à la montée des eaux, le désendiguement de la côte, et la transformation énergétique avec une stratégie de production locale. Les étudiants ont également travaillé sur les interfaces entre les espaces agricoles et les espaces urbains. L'ensemble de ces questions a été intégré par les praticiens au cours des dernières années.

Nous sommes une profession généraliste mais nous devons faire face à un immense paradoxe. Alors que notre métier s'est beaucoup structuré et que les paysagistes sont de plus en plus mandataires de projets urbains multiples et variés, nous assistons à un effondrement des moyens dans l'enseignement du paysage. Il est très difficile de taire la crise que traversent depuis quelques mois les écoles de paysage. Face à des suppressions de postes, les étudiants de Blois ont bloqué l'établissement et se sont mis en grève, ce qui n'est pas neutre et pose la question des disparités de l'enseignement.

Aujourd'hui, on recense environ 20 écoles de paysage en France, adossées à trois ministères de tutelle, avec des budgets différents. Certaines sont adossées à des écoles d'architecture. A Blois, nous sommes adossés à une école d'ingénieurs qui ne comprend pas toujours la façon dont nous enseignons le paysage. Nous souffrons d'une perte de visibilité au sein de ces grosses structures alors que notre profession ne s'est jamais aussi bien portée.

Lucile SCHMID

Aujourd'hui, le diplôme de paysagiste est un diplôme relativement neuf et peu connu.

Pablo LHOAS

Il me semble que les formations en paysage pâtissent de divers facteurs qu'il est important et possible de changer ou simplifier :

1. Discipline très neuve et méconnue
2. Types de formations très diverses sans que cette diversité soit éclairante – au contraire et cela tant en ce qui concerne les niveaux d'études, le nombre d'année d'étude que le type d'étude, de diplôme et donc de débouchés professionnels
3. Formations basées sur un schéma (2 prépa+3 années de diplôme) qui devient de plus en plus incongru
4. Trop peu de places pour les étudiants dans les 5/6 écoles qui assurent une formation en 5 ans de niveau supérieur Flou quant aux appellations des formations et hiatus entre le titre de la profession protégée (Paysagiste Concepteur) et celui des études majoritairement ressemblant à architecte paysagiste

Nous devons tous travailler d'arrache-pied pour que l'on reconsidère les formations de paysage, qui sont très complexes dans cette discipline jeune. Il est temps de mettre de l'ordre dans l'organisation des formations de paysage. Ce n'est pas un appel à homogénéiser les choses, mais au contraire à reconnaître, à assumer les différences entre les différentes formations et les différents métiers de paysage. C'est une condition sine qua non pour mieux faire (re)connaître les diverses formations.

Il faut aussi augmenter le nombre de formations, simplifier le rythme des études pour adopter le système LMD comme partout dans le monde.

Aussi, le développement de la recherche dans le domaine du paysage donnera une vraie lettre de noblesse à cette discipline.

Parallèlement aux études qui doivent être réformées, il sera utile de repenser le rapport des études avec la profession et p.ex. ne faudrait-il pas envisager une année de formation plus spécifiquement professionnalisante pour les diplômés paysagiste qui veulent exercer sur mode « libéral » ?

Ensuite, il est très important que le monde professionnel du paysage lui-même se définisse et définisse la place relative de ses acteurs/métiers : est-ce que le Paysagiste concepteur formé en 5ans d'enseignement supérieur acquiert une position spécifique ? doit-elle être « protégée », si oui par qui ? ce qui n'enlève en rien, au contraire, aux associations professionnelles dont la vocation corporatiste est toute autre que celle d'un ordre ...

Enfin, une négociation forte avec le politique devra clarifier le sujet des tutelles et de l'enseignement, et des métiers ... et de la discipline en quelque sorte surtout parce qu'elle est transversale et d'intérêt sociétal global à l'heure de la transition.

Lucile SCHMID

Fanny Romain, il est bon de vous déterminer par rapport à ces questions posées. La possibilité de former davantage de paysagistes, le sujet de la propriété intellectuelle du mot « architecte », sont des thèmes intéressants. Le contenu des études, également doit être discuté, de même que la question des moyens.

Fanny ROMAIN

Les cinq écoles de paysage de l'enseignement supérieur en France (Lille, Blois, Bordeaux, Versailles-Marseille et Angers) forment des professionnels capables de mettre en œuvre une démarche paysagère, adaptée à chaque site et à chaque situation particulière. Cette démarche paysagère, c'est une façon de porter un regard non sectorisé sur un lieu, pour identifier et hiérarchiser ses problématiques principales : il n'y aura pas d'un côté une approche environnementale,

une autre hydraulique, une autre agricole, une autre urbaine : c'est au contraire l'ensemble de ces composantes prises ensemble qui forment un projet que l'on pourrait qualifier de « politique » sur un territoire, politique parce qu'il s'agit d'un dessein, d'une vision, de long terme, prenant en compte la trajectoire d'un espace pour l'accompagner, si besoin, ou l'infléchir, encore une fois si besoin. Cette démarche paysagère, c'est aussi nommer les représentations des acteurs, représentations souvent implicites, pour les mettre au débat, avant de faire des choix. On est loin de la vision purement technique ou décorative du paysagiste. Finalement, cette démarche est une réponse pertinente aux enjeux actuels.

La question n'est pas tant d'inventer de nouveaux métiers ou de penser de nouvelles formations, elle est de permettre l'exercice de cette démarche. Car malheureusement, ce savoir-faire est trop peu opérant. Surtout parce qu'il n'est pas suffisamment compris, pas suffisamment diffusé. Quelques exemples : les paysagistes, surtout en petites structures, sont encore rarement mandataires des projets, ils arrivent en bout de course. Si le marché impose qu'il y ait un paysagiste dans l'équipe de maîtrise d'œuvre, il est parfois simplement perçu dans l'équipe comme l'individu qui apporte une contrainte supplémentaire. Et encore trop peu d'élus comprennent cette démarche paysagère, l'intérêt de son approche systémique et médiatrice.

Ce qu'il manque essentiellement à cette démarche pour qu'elle soit davantage comprise et donc davantage opérante, c'est un soutien politique fort. Comme l'indiquait Clara Loukkal, les écoles souffrent du regroupement avec d'autres structures (école d'architecture pour Lille et Bordeaux, école d'ingénieurs pour Blois, école d'agronomie pour Angers), de l'éclatement des tutelles ministérielles, des moyens humains et financiers alloués dans certaines écoles.

Les enseignants de ces cinq écoles supérieures du paysage ont donc créé, il y a un an et demi, un collectif qui compte aujourd'hui 70 enseignants. Il vise à mobiliser une intelligence collective au service des formations en paysage, et à faire reconnaître cette démarche paysagère de plus en plus essentielle. Ils se réunissent régulièrement, et ont rédigé une motion de soutien aux mobilisations étudiantes du mois de mars, et une tribune à paraître ces prochains jours dans Le Monde, pour interpeller sur les difficultés actuelles que connaissent nos établissements et formations.



Lucile SCHMID

Vous nous direz le contenu de la tribune sur les propositions portées par le collectif.

Marc Verdier, que pensez-vous de ces débats concernant l'emploi ou non du terme d'architecte-paysagiste ?



Marc VERDIER

Le tiret me convient très bien. Les stratégies d'enseignement, y compris dans les écoles d'architecture, viennent de réflexions profondes sur les métiers. J'ai commencé ma carrière dans les Vosges au moment de la loi Paysage. Le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Équipement de l'époque portaient des plans de paysage expérimentaux. Tout jeune professionnel, je me suis donc retrouvé à travailler avec des jeunes paysagistes. Régis Ambroise et Jean Cabanel étaient à la manœuvre. J'ai évidemment recoupé des questions de compréhension des territoires à partir de ces expériences. Cela a continué par une politique portée par l'environnement et l'agriculture, ce qui démontre bien l'enjeu de créer des ponts entre les compétences et les savoirs. Les plans de développement durable en agriculture (PDDA) étaient en vigueur à l'époque dans une cinquantaine de micro-régions françaises, pour lesquelles la clé d'entrée sur les questions d'agriculture était le paysage.

J'étais très impliqué sur ces sujets dans le contexte de création du parc naturel régional du Ballon des Vosges en 1989. L'entrée dans un territoire couvrant 220 communes, 350 000 habitants, 4 départements et 3 régions était encore le paysage, notamment par les vallées. Cette accumulation m'a conduit à m'interroger sur une question qui se pose encore aujourd'hui. Il s'agit de savoir par quelle entrée on rentre dans les disciplines du projet de façon générale, sur le sujet des conditions d'habitabilité dans un territoire. Il me semble qu'aujourd'hui encore, les politiques publiques sont trop descendantes. Comme le disait le président des communes rurales de France, il conviendrait désormais d'avoir une « politique village ». Je pose aussi la question de la singularité des approches portées par les disciplines du projet. Il s'agit plutôt de partir du centre, de la matrice, de la façon de produire de la ressource et de se préoccuper du vivant, en tant qu'élément structurant des politiques publiques. La réflexion

doit en outre être menée avec les parcs naturels régionaux, qui ont une stratégie territoriale et un projet de territoire. Par conséquent, il est très précieux d'arriver sur un site qui a mené cette réflexion préalable, car cette réflexion conditionne aussi les matières auxquelles nous formerons les professionnels de demain.

L'enjeu est de créer des systèmes et des formations dans lesquelles les compétences se croisent. Cessons ces clivages artificiels entre architectes, urbanistes, paysagistes, agronomes ou autres. Il est beaucoup plus essentiel de savoir comment, à un moment donné, rassembler ces compétences. Pour l'instant, l'ensemble est beaucoup trop cloisonné. De plus, réunir des agronomes, des paysagistes et des architectes pour se former ensemble, pose de vrais sujets de financement. La formation d'un paysagiste ou d'un architecte a un coût de 8 000 euros par an, tandis le coût dans une université s'élève à 11 000 euros, et nous savons tous combien les universités ne sont pas privilégiées en France. Enfin, le coût de la formation d'un ingénieur atteint entre 19 000 et 25 000 euros par an. Je précise que je n'avais pas du tout prévu d'évoquer ce sujet, mais finalement la discussion s'y prête.

Dans toutes les écoles, il existe une inflation de demandes d'ateliers d'étudiants dans les territoires. On peut le percevoir comme une demande de travail gratuit, ou au contraire comme un système de médiation très intéressant entre les habitants, la gouvernance et la conception professionnelle. Nous devrions donc être beaucoup plus performants dans le relais avec les professionnels (architectes, paysagistes, urbanistes etc...), pour mettre au point une nouvelle façon de travailler sur les territoires.



Lucile SCHMID

C'est une excellente transition pour écouter François Durquety. Vous mettez en œuvre une approche par le projet avec l'école de Bordeaux, intitulée « Un million d'arbres ». A titre personnel, j'ai été quelque peu sceptique sur l'objectif « Un million d'arbres » plantés dans la métropole de Bordeaux, mais je pense qu'il est important que ce projet fonctionne et associe l'apprentissage du concret et le travail en mode projet.

François DURQUETY

Merci de m'avoir invité car je ne suis ni enseignant ni paysagiste, mais ingénieur. Bordeaux Métropole s'est donné pour objectif de planter un million d'arbres en dix ans, ce qui est un enjeu considérable face au réchauffement climatique. Il est nécessaire de structurer ce projet. Le programme a été lancé, il frappe les esprits. Bordeaux-Métropole couvre 28 communes au-delà de Bordeaux, très variées en termes de territoire.

J'ai estimé nécessaire de travailler avec des paysagistes, car on peut toujours planter des arbres là où les opportunités se présentent, mais il me semble préférable de travailler sur un projet de territoire. Nous avons donc engagé ce projet. Nous avons également un sujet de transition de compétences. Nous devons en effet passer d'une métropole dont les services techniques sont très orientés sur les mobilités et le développement économique, à une réflexion sur l'espace naturel. C'est le sujet du siècle. Nous sommes donc très intéressés par la collaboration avec les paysagistes. Nous convergeons sur des sujets fournis aux étudiants dans le cadre d'ateliers, pour les faire travailler sur des sujets qui les concernent réellement. Par exemple, nous les avons fait réfléchir, avec Vincent Tricaud, qui est maître de conférences à l'ENSAP, sur la dalle Mériadec à Bordeaux. Que faut-il faire de cette dalle en béton datant des années 1970 ? Nous avons travaillé aussi sur la renaturation des cours d'eau. En synthèse, nous essayons donc de porter la réflexion sur de vrais sujets qui se pose à nous en maîtrise d'ouvrage, de dialoguer avec les étudiants et les professeurs, et pourquoi pas de recruter à terme des paysagistes. C'est en effet un métier essentiel pour l'avenir de nos villes.

Lucile SCHMID

Mais comment un million d'arbres crée-t-il un nouveau paysage ? Au fond, vous expliquez que ces plantations créeront des milliers de petits paysages. C'est bien cela ?

François DURQUETY

Le projet est né à la suite des élections municipales de 2020. Nous menons des opérations pour planter des arbres rapidement. Pour ce

faire, nous avons augmenté les plantations, augmenté les micro-forêts et testé des solutions différentes. En même temps, nous travaillons sur un projet de territoire en dessinant des couronnes, des territoires de paysages, et finalement, nous jouons avec l'existant. Nous envisageons aussi de faire pénétrer encore davantage la forêt des Landes dans la ville, qui pénètre déjà la métropole à l'ouest. Nous imaginons donc une palette végétale adaptée aux différents territoires, en prévoyant un plan-guide ou une charte qui s'impose dans le temps long pour redessiner la métropole.

Lucile SCHMID

Romain Lajarge, j'aimerais vous entendre sur la circulation entre les notions de projet de territoire et de projet de paysage, qui ne sont pas synonymes. Je suis frappée aussi par l'importance des Parcs naturels régionaux, qui ont été renforcés par la loi Paysage.

Romain LAJARGE

Les Parcs naturels régionaux sont sans doute l'une des plus belles réussites de la loi Paysage. Pour revenir à cette question des tirets, je veux bien en rajouter un quatrième à celui d'architecte-paysagiste-urbaniste : c'est celui d'« aménagement » qui utilise la notion de « projet de territoire ». Ces quatre types de formation œuvrent ensemble, dans la même conception d'un projet et de l'articulation entre les différents volets de projet (de paysage, d'urbanisme et d'architecture). Il y a donc un vrai intérêt à ce que ces quatre formations se mettent enfin à se parler.

Si j'avais une chose à rajouter, ce serait à propos de l'intérêt de faire un peu autrement de la recherche ensemble, et beaucoup plus que ce qui a été fait jusqu'à maintenant. Jusqu'à présent, nous avons effectué des recherches de type standard académique, qui ressemblaient aux recherches d'autres disciplines alors que les nôtres ont leurs propres spécificités. Alors que chaque discipline de l'aménagement, du paysagisme, de l'architecture ou de l'urbanisme a pris son propre virage pendant les Trente Glorieuses, les virages sont aujourd'hui convergents. Nous avons donc besoin de beaucoup plus de recherche appliquée et de recherche-développement dans ce vaste champ territorial qui emploie entre 1,7 et

2 millions de personnes en France (en incluant la fonction publique territoriale). C'est probablement le plus grand champ d'activité de France ne possédant pas de R&D propre, ce qui produit notre affaiblissement lorsque nous entrons dans des questions théoriques et pratiques très différentes, comme c'est le cas actuellement avec la convergence des transitions. La transformation actuelle, qui s'est accentuée pendant le confinement, est de plus en plus structurelle. La population veut de plus en plus ces transformations de nos villes et de nos campagnes, de nos paysages vers plus d'éco-responsabilité. La maîtrise d'œuvre doit mieux se connecter à la maîtrise d'usage, qui elle-même doit rencontrer une autre conception de la maîtrise d'ouvrage ; cette triade se doit d'être repensée, retravaillée, réenvisagée.

Par la recherche autant que par la formation et notamment par la formation à la recherche, nous devrions pouvoir mieux connecter l'ensemble des projets concernant le territoire.

Lucile SCHMID

Sur l'aménagement, nous avons eu cette discussion autour de la nature et de la biodiversité lors de la séance de la matinée. Nous sommes aussi dans une époque où il est nécessaire de « désaménager », de réparer. Quand on laisse la nature sans y toucher, elle nous surprend par sa vitalité. Par conséquent je pose une question ouverte, qui n'est pas une assertion : doit-on parfois limiter l'aménagement ?

Concernant la recherche, il faut en appeler aux étudiants mais aussi aux politiques publiques. Dans notre pays, l'interaction entre la recherche et les politiques publiques est beaucoup plus faible que dans d'autres pays.

Ce sont des points sur lesquels nous devons interpeller les décideurs publics.

Romain LAJARGE

Comme annoncée ce matin par le Ministère, l'étude (que j'aurai l'honneur de piloter pendant les trois prochaines années) dénommée « Paysages en tendances » part de ce principe de qualifier et quantifier. Nous serions honorés si une grande partie des personnes de cette salle pouvait répondre au premier appel que nous

lancerons d'ici la fin de cet été. Il s'agira de commencer à qualifier, à l'échelle nationale, nos certitudes sur ce que les trente ans passés ont produit comme tendances, échecs comme réussites.

Nous avons fait le constat, avec les collègues du Ministère qui nous ont passé cette commande, qu'effectivement les données quantifiées manquaient considérablement sur les paysages. En une page, il conviendrait donc que chacun d'entre vous puisse mettre en débat une certitude ou un étonnement potentiellement structurant, sur lequel nous organiserons ensuite de la recherche académique. Par exemple, chacun est conscient du problème que constituent les entrées de ville. Or il n'existe aujourd'hui aucune base de données sur les entrées de ville : nous souhaiterions donc la constituer pour tenter d'en tirer des enseignements sur ce qu'il convient de changer.

L'idée sous-jacente est que les politiques du paysage devraient pouvoir influencer plus et mieux, dans les prochaines années, sur des politiques publiques qui jusqu'à présent, ne s'en préoccupaient pas.

Marc VERDIER

Je trouve que cette question rebondit sur les débats de la matinée sur l'urgence et le temps long. La question est sans doute déplaçable sur celle du renoncement progressif. Les philosophes se sont emparés de cette question, qui est aussi celle des professionnels. Le paysage est lieu des attachements. Notre réflexion sur le projet devra en tenir compte.

Lucile SCHMID

Clara Loukkal, je souhaiterais vous entendre rapidement sur vos envies et propositions concrètes par rapport à la formation.

Clara LOUKKAL

Des solutions ont déjà été esquissées. Aujourd'hui, deux grandes tendances pour l'évolution du paysage se distinguent dans les débats. La première a été largement évoquée dans notre table ronde, à savoir le regroupement des

écoles de paysage avec les nouveaux métiers de l'aménagement, les géographes, les urbanistes et les architectes, comme c'est le cas aux Pays-Bas. La deuxième tendance prône la mise en place d'une seule école de paysage à la manière des écoles d'architecture, avec un seul ministère de tutelle et un seul et même budget de fonctionnement. Il faut donc repenser les formations pour qu'elles soient équivalentes. Dans les autres pays tels que l'Italie, ce modèle fonctionne bien. C'est un débat sur le temps long, sur une seule vision de l'enseignement du paysage en France. Je crois que les pays dans lesquels la profession de paysagiste se porte bien, sont ceux précisément dans lesquels l'enseignement se porte bien. Ce sont des pays dans lesquels la reconnaissance du métier est très forte, ce qui crée de l'attractivité pour les étudiants. Les barèmes de rémunération dans ces pays sont d'ailleurs largement supérieurs à ceux des paysagistes en France.

Je pense que la refonte de l'enseignement passera aussi par une meilleure visibilité des possibilités de notre profession. Des choses simples pourraient être effectuées, comme l'inscription du paysagiste mandataire systématiquement possible dans les espaces publics, ce qui n'est toujours pas le cas. L'enseignement et la reconnaissance de la profession marchent de pair.



Fanny ROMAIN

Ma réponse sera très brève : pour formuler ces axes de travail prioritaire, le collectif des enseignants des écoles supérieures de paysage demande la tenue, à court terme, d'États généraux de l'enseignement du paysage et du projet de paysage, sous l'égide du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Nous souhaitons que soient rassemblés l'ensemble des acteurs concernés : ministères, collectivités et institutions territoriales, associations professionnelles, enseignants et chercheurs. Il est urgent de pouvoir discuter ensemble pour faire reconnaître ces formations comme faisant partie des lieux où se dessinent les réponses adaptées aux enjeux socio-écologiques actuels.



Pablo LHOAS

Pour agir et terminer sur une note positive, même si la tâche sera lourde, je propose que ces états-généraux aient lieu dans les écoles (d'architecture

du Paysage), qui sont le lieu où la parole est sans doute plus libre que dans d'autres instances.

J'ai le sentiment que tout le monde attend qu'une « autorité », un ministère qui se sentirait mobilisé par le Paysage institue des états-généraux du paysage. Or ce Ministère n'existe pas vraiment, malgré les efforts très notables du « Bureau des paysages, de la publicité et du patrimoine mondial », celui-ci n'a ni les moyens ni le pouvoir d'un tel enjeu.

S'il n'est pas renforcé et soutenu par les autres Ministères qui devraient être partie prenante de cette question : Ministère de l'Enseignement supérieur, Ministère de la Culture, Ministère de l'agriculture, Conseil national de la transition écologique (CNTE) ... ces Etats généraux risquent de rester sans suites, sans effets.

Je suggère que nous n'attendions pas ce qui risque de ne pas venir et que nous, les acteurs du paysage (profession/enseignement/culture/recherche ...), prenions les choses en main et lancions cette initiative nous-mêmes.

Il est important que ce travail vise à définir une stratégie afin que le Paysage soit mieux connu, mieux considéré culturellement, et qu'il soit placé au cœur des enjeux sociétaux.

Enfin, l'entrée dans le système LMD, dont nous avons tous parlé, est indispensable avec un accompagnement statutaire et financier dans le développement de la recherche.

C'est reconnaître les diverses formations des métiers du paysage, permettre de nommer ce paysagiste formé en cinq ans, qui s'apparente à un architecte, un urbaniste, ou un landscape architect si l'anglais passe mieux.

Il faut également déterminer l'instance de veille et de protection de ces professions, pour savoir s'il y a lieu de protéger un titre. Cette question est centrale. C'est aussi revoir les appariements des écoles de paysage avec des ensembles plus consistants, ce qui signifie pas du tout de procéder à une fusion-intégration. Ce peuvent être des écoles autonomes reliées entre elles et formant un corps un peu plus important, ou encore des écoles sur un site, associées à une EPE ou une université d'autres sites. C'est donc toute une réflexion pédagogique, politique et administrative à mener sur ce que doivent être les écoles du paysage. Il importe également d'améliorer les moyens de ces écoles pour leur permettre d'accueillir plus d'étudiants. Il ne faudra pas attendre un appel à recruter plus de

paysagistes, mais il est au contraire nécessaire de créer le besoin.

Je terminerai en insistant sur le fait qu'il faut imposer le paysage et les paysagistes, en ce moment crucial. Il faut saisir cette opportunité et changer les choses.

Lucile SCHMID

Il est intéressant de voir que chacun des partenaires de cette journée se situe dans une approche de démocratie, et pas uniquement descendante en provenance du ministère. François Durquety, comment prolonger les perspectives ?

François DURQUETY

Je plaiderai pour ma chapelle. Les enjeux urbains et périurbains sont gigantesques. Dans cette mesure, il faut développer les compétences dans le sens de davantage de transversalité, et développer les compétences pour refaire la ville et de nouveaux projets de ville. Nous devons aussi recruter des compétences pointues sur l'avenir des végétaux, sur les questions de mobilité ou autres. Le paysagiste doit réussir à créer l'assemblage de ces compétences et exprimer un discours qui éveille le désir. L'avenir de nos villes peut être radieux. On parle beaucoup de catastrophes climatiques, l'avenir n'est peut-être pas rose mais nous pouvons aussi saisir ce contexte pour mener une révolution urbaine désirable. La profession de paysagiste est bien placée pour répondre à ces enjeux.

Marc VERDIER

Il y a quelques années avec la Fédération des parcs, nous avons organisé un séminaire pour faire le bilan de dix ou quinze ans d'ateliers. Une jeune doctorante a demandé aux élus ce qu'ils en avaient retenu, et les élus lui ont indiqué que la formation avait été incroyable pour eux. Il y aurait donc des formats de formation conjointe à organiser pour les élus. Il faut faire monter globalement le niveau d'excellence de la demande et de la réponse.

A titre personnel, j'éprouve des difficultés avec la démarche de « La France Moche » car je la

considère au contraire comme un gisement incroyable. De plus, nous n'aurons pas les réponses sans évoquer le gisement de projets que contiennent ces marges urbaines. Je pense qu'il y a un enjeu de professions au pluriel.

Romain LAJARGE

Les enjeux paysagers aujourd'hui semblent de plus en plus sérieux et graves, notamment dans et par les villes. Si la situation urbaine ne s'améliore pas, on finira par considérer que les espaces habités deviennent dangereux. De plus il conviendra de s'occuper des plus démunis, qui ne sont pas dans cette salle et qui ne sont pas nos clients. Ce sont eux, les majorités silencieuses que nous ne voyons pas et qui subissent les méfaits paysagers.

Clara LOUKKAL

J'ai un message pour Mme Forte-Kriegel pour lui dire que le dessin reste la base de notre enseignement.

Bertrand FOLLEA (du public)

J'enseigne dans les écoles de paysage depuis longtemps. Je vais donc former une proposition inspirée de l'Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre de Lyon. Cette école prend des étudiants titulaires d'un bac +2 ou 3, et recrute cinq scénographes, 5 éclairagistes, 5 metteurs en scène etc... en constituant une promotion pour chacun de ces métiers. Les ateliers sont propres, mais il y a également des ateliers communs pour apprendre l'interdisciplinarité, qui en elle-même est une forme de discipline. En fin d'année, un spectacle mobilise toutes les compétences. C'est une inspiration qui mériterait réflexion dans les Etats généraux.

Un étudiant de l'ESAJ

Est-ce que le paysagisme ne devrait pas aussi être enseigné dans les écoles primaires, afin d'insuffler la culture du regard dès le plus jeune âge ?

Un étudiant de l'École de la nature et du paysage de Blois

Je parle au nom de toutes les écoles de paysage, qui se sont rassemblées et souhaitent dresser un bilan de tout ce qui ne fonctionne pas. Nous allons vous en exposer une synthèse.

En premier lieu, nous avons mis au jour que la maquette pédagogique, dans certaines écoles, ne fonctionnait plus correctement. Par exemple à Blois, la maquette pédagogique est souvent remise en question. Nous rencontrons également des difficultés relatives au statut des professeurs, dont beaucoup sont vacataires. Le sujet de la santé mentale est essentiel également, car il s'agit d'études épuisantes. Les étudiants n'ont pas le temps de prendre du temps pour eux. La valorisation de notre formation n'est pas suffisante. Pendant notre grève, nous avons reçu différents soutiens, notamment d'acteurs du paysage. Qui doit agir ? Nous seuls ? Vous, professionnels déjà installés du paysage, pour que la voix des écoles de paysagistes et la formation de paysagiste se fasse entendre ?

Dominique VOLLET (du public)

Je suis le directeur de la recherche à l'Institut Agro et directeur du campus d'Angers. J'entends une invitation à la discussion, notamment sur certains points présentés comme des évidences. Si des états-généraux sont organisés demain, je souhaiterais qu'ils soient vraiment discutés en fonction d'éléments factuels. J'en prendrai deux. En premier lieu, l'invitation à faire de la recherche a été lancée, comme si les établissements de doctorat tels que le nôtre faisaient de la fausse recherche. Ce n'est pas vrai. Nous faisons de la vraie recherche, avec des thèses dédiées au paysage. Cette dimension de la recherche est très importante. Par ailleurs, l'invitation à constituer de grands établissements est essentielle dans un contexte international.

Le second élément présenté comme une assertion, serait qu'il faudrait orienter les effectifs des paysagistes pour toutes spécialités confondues. Or les chiffres avec des panels importants sont très divers selon les métiers du paysage, avec des taux d'insertion de cinq à douze mos. Je pense donc que c'est une invitation à examiner réellement les compétences et les métiers.

Lucile SCHMID

Nous avons trois minutes pour répondre à ces témoignages. Le sujet de la santé mentale est important, et ne touche pas uniquement les paysagistes.

Pablo LHOAS

Il n'y aura pas assez d'étudiants et de paysagistes pour porter ce chantier colossal. Vous les étudiants, avez plus de poids que nous. Ne vous sous-estimez pas et surtout, soyez plus acteurs de vos études sur l'ensemble de ces points. Nous sommes en demande que vous nous remettions tous vos problèmes.

Dominique, si tu as la chance d'être heureux dans ton système et de faire de la recherche, c'est bien symptomatique de notre système écartelé, avec des moyens radicalement différents. Il n'était pas question de faire des assertions. Par conséquent, organisons des états-généraux, mettons les choses à plat et jouons collectif. Si l'un d'entre nous est dans la mouise, nous travaillons aussi pour lui. Nous travaillons pour le paysage tous ensemble, qui est un enjeu de société. Nous allons travailler sur le long terme. Soyons avant-gardistes comme l'ont été les concepteurs et les promoteurs de la loi Paysage.

Lucile SCHMID

Merci à toutes et tous. Le manifeste Pour un réveil écologique, initié par les étudiants, a changé les comportements dans les entreprises et dans les écoles. Je crois que ce mouvement ne demande qu'à être prolongé car ces étudiants ont fait changer à la fois les décideurs et les enseignants. Le réveil écologique sur les enjeux de paysage est là.



*Deuxième table-ronde de l'après-midi - Le paysage en devenir :
quelle formation pour aujourd'hui et demain ? ©valerie.delebecque*

Troisième table ronde

Le projet de territoire, garant d'un paysage de qualité

Participants :

François TACQUARD

Président de l'association du parc textile de Wesserling

Michaël WEBER

Maire de la commune de Woëfling-lès-Sarreguemines, président de la Fédération des parcs naturels régionaux de France

Hélène CRUYPENINCK

Adjointe au maire d'Angers en charge de l'environnement et de la nature en ville

Joël BAUD-GRASSET

Président de la FNCAUE

François WERNER

Vice-Président Transition écologique et énergétique à la région Grand Est



Lucile SCHMID

Cette table ronde est consacrée à un thème important. Dans la table ronde précédente, nous avons évoqué le lien entre projet de territoire et projet de paysage. Nous allons en parler ici en insistant sur les enjeux liés à la qualité du paysage avec les différents intervenants présents.

François Tacquard, vous présidez l'association du parc textile de Wesserling. Lorsque nous avons préparé cette table ronde, vous m'avez raconté comment dans les années 1970 le paysage participait de la ruralité. On pouvait par exemple aller nager librement, il y avait une forme de spontanéité dans l'appréhension de ce qu'est un paysage. Avec les politiques d'aménagement du territoire et la procéduralisation, qu'est-ce qui s'est perdu ?



François TACQUARD

J'ai plusieurs casquettes : je suis encore président du Parc de Wesserling (une ancienne friche in-

dustrielle de 41 ha, rénovée en 20ans), j'ai été adjoint au maire de ma commune de 200 habitants dans la montagne vosgienne pendant 37 ans, président de la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin pendant 20 ans, conseiller général pendant 13 ans. Je suis également ingénieur agronome, directeur d'un bureau d'études en développement rural depuis quarante ans, qui a élaboré près d'une centaine de plans paysage, de plan de gestion de site patrimonial, ou plan de gestion de l'espace rural.

Avant d'entrer dans le détail de la planification spatiale par rapport à la planification paysagère, qui pour moi sont fondamentalement en relation, je fais quelques remarques.

De mon point de vue de praticien de la ruralité, qui ai mené pendant 40 ans près de 500 missions en France, il ne faut pas confondre le paysage des villes et le paysage rural. Dans ce dernier, 90% du sol est occupé par l'agriculture et la forêt, ce qui change tout. Au contraire en ville, au mieux 10% des sols est occupé par les espaces ouverts, des espaces verts en général, gérés par des collectivités. Il faut donc avoir 2 systèmes de pensée

paysagère différents, adaptés chacun aux conditions géographiques et sociales particulières des agglomérations et des campagnes.

En 1973, à l'école d'agronomie de Montpellier, nous avons des professeurs qui nous initiaient à la lecture « marxiste » du paysage. Il s'agissait de considérer que la propriété et l'exploitation du sol, donc le paysage, sont le fruit d'une histoire longue, expression de rapports de forces locaux. On ne peut pas confondre des paysages des grandes exploitations du causse Méjan, où les grands éleveurs possèdent 200 à 300 hectares et des micro-exploitations viticoles des Coteaux de Banyuls.

J'ai utilisé et j'utilise encore cette conception du paysage. En 1976, j'ai rédigé mon mémoire de fin d'études dans la vallée de Saint-Amarin dans les Hautes Vosges, d'où je suis originaire, en analysant 300 ans d'évolution des paysages ruraux par rapport à l'industrie. J'ai été repéré par la Délégation à l'Aménagement du Territoire de l'époque, qui élaborer les premiers contrats de territoire, ce qui m'a conduit à proposer un premier plan de reconquête agricole et paysagère. Le système agraire ancien des ouvriers-paysans s'était écroulé, et tout était parti en friches ou boisements. Sur les 16 000 hectares de surface de la vallée, 2 000 hectares avaient été boisés en 10 ans, tandis que plusieurs milliers d'hectares étaient passés à la friche. Avec les difficultés industrielles et la disparition agricole, la vallée était devenue la « friche vallée »

Avec ce plan, nous avons installé une trentaine de nouveaux paysans. Néanmoins, une bonne moitié de ces néo-éleveurs a arrêté l'exploitation car c'était trop difficile de vivre sur des terrains peu fertiles et très en pente. De plus, on a fabriqué un paysage de clairières, qui n'était pas aimé par les habitants.

C'est pourquoi en 1992, nous avons décidé d'élaborer un plan de paysage villageois et agraire public, avec les communes et les habitants, qui tenait compte à la fois des besoins paysagers de la population et des besoins agraires et financiers des nouveaux paysans. La vallée a mobilisé pour cela des moyens financiers et des mesures environnementales. Trente ans plus tard, grâce au plan paysage de 1992, nous avons agriculture assez dynamique, des grands paysages montagnards ouverts et appréciés des habitants et de nos visiteurs. Ils respectent l'histoire écologique et agraire du territoire. Nous avons également rénové plusieurs grandes friches industrielles de-

venues des pépinières d'entreprises et d'activités de service. Le parc de Wesserling en est un exemple emblématique.

Notons qu'il y a 30 ans déjà mais aujourd'hui encore plus, les habitants et les élus ne connaissent pas bien, et même parfois pas du tout, l'histoire et la géographie de leur territoire. Or comment débattre d'un projet d'aménagement et paysager si l'on ne connaît pas l'histoire agraire, naturelle, sociale et patrimoniale d'un territoire ?

Il a donc fallu animer, former les acteurs locaux avec des moyens pédagogiques efficaces. La réalisation de croquis d'évolution des paysages, montrant l'occupation du sol avant la venue des hommes, les paysages agraires et structures sociales à différentes époques, les paysages d'aujourd'hui et leurs problèmes, a été un outil précieux pour amener à une compréhension collective. De multiples réunions publiques ont permis de faire participer les habitants intéressés. La création d'une association rassemblant les éleveurs et les élus les plus motivés a été un formidable outil de dynamisation.

En même temps, la Communauté de Communes, poussée par des élus militants, a racheté les friches industrielles de 5 sites partiellement ou totalement à l'abandon. En particulier, le Parc de Wesserling, un site composé d'un château industriel et de grands jardins entourés d'usines sur 41 hectares, a fait l'objet d'une réhabilitation patrimoniale et frugale. Aujourd'hui, il accueille 250 emplois, 200 habitants et 80 000 visiteurs dans ce lieu où nous avons respecté le paysage et le patrimoine historique.

Vers 2018, nous avons finalisé le plan local d'urbanisme intercommunal qui impose une démarche de gestion patrimoniale des villages et qui a conduit à déclasser 250 hectares de terrains constructibles. Cela a été difficile mais a été accepté par les habitants.

Réaliser ce plan paysage, impliquait la présence d'élus motivés avec une grande énergie. Dans les années 90, on trouvait en milieu rural une proportion importante, jusqu'à 30%, de maires militants du développement local, sans lesquels il ne pourrait pas y avoir de projet territoire.

Aujourd'hui, c'est beaucoup moins le cas. Pourrait-on à nouveau faire une démarche similaire ?

La réussite du projet de la vallée Saint-Amarin est le fruit d'une planification écologique et paysagère

ascendante, portée par des élus, des paysans et des militants. Or, depuis trente ans, on met en place des procédures nationales du haut vers le bas, qui ne s'intéresse pas au réel du territoire. N'est-ce pas la cause principale de la médiocre gestion écologique et paysagère de notre pays ?



Lucile SCHMID

Vos propos permettent de mesurer certaines contradictions dans l'approche actuelle, d'interpeller les acteurs responsables, et donc de faire débat.

Joël Baud-Grasset vous présidez la FNCAUE, qu'attendre de l'approche des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement par rapport aux enjeux décrits par François Tacquard ? Dans la mesure où vous êtes également élu et qu'il y en a très peu dans la salle, comment les élus changent-ils par rapport à cette question du paysage, qui n'est pas une notion immédiatement opérationnelle ? Les critiques ont été nombreuses aujourd'hui quant à la vision court-termiste des élus. Pour eux, la notion de paysage n'est pas nécessairement acquise.



Joël BAUD-GRASSET

Je suis avant tout agriculteur et paysan. Le paysage est d'abord ma façon de vivre dès le matin, à la différence du landscape anglais. Pour les Anglais, un peasant est une notion très péjorative alors que chez nous, nous considérons le paysan et le paysage comme un tout. J'ai 50 ans de pratique en tant que paysan, 22 ans de pratique en tant que vice-président du département de la Haute-Savoie et président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Dans le mot environnement, seule la notion de paysage était initialement présente, mais elle est aujourd'hui rejointe par celles de transition énergétique et de biodiversité. En France, nous avons la chance d'avoir une structure CAUE présente dans presque tous les départements de France métropolitaine et ultra marine, avec 110 paysagistes-concepteurs salariés dans les CAUE. Nos architectes et nos paysagistes interviennent dans les classes pour sensibiliser les étudiants.

Je souhaite rappeler à Jean Cabanel ancien chef de la mission paysage, en réponse à sa frustration concernant la loi Paysage, que la loi sur l'archi-

tecture du 3 janvier 1977 affirme que « l'architecture est une expression de la culture et qu'en conséquence, la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion dans le milieu environnant et le respect du paysage naturel et urbain ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. » Voici donc une contribution concernant la notion de paysage.

Je reviendrai également sur l'intervention de Laure Planchais, ce matin, qui était importante par ses mots. Sa façon de décrire le paysage en utilisant le terme « arpenter » en sa qualité de paysagiste, c'est-à-dire par grandes enjambées, procédait d'une acception. Or le paysage a été avant tout « arpenté », c'est-à-dire que le géomètre a effectué des relevés. L'arpentage a été classé dans le cadastre. Laure Planchais a également évoqué « le morcellement des points de vue », d'« émotion par rapport aux paysages » et de « tension ». Le Mont-Blanc et sa mer de glaces ont suscité de l'émotion auprès des touristes anglais, alors que les Savoyards eux-mêmes, par superstition, ne s'y rendaient pas. En tant que président des CAUE, je considère que la notion de culture doit être au cœur des réflexions, car il ne s'agit pas seulement d'une réponse technique.

Les peintres ont interprété le paysage de montagne, qui se trouve aujourd'hui en mutation. Grâce à cela, le département de Haute-Savoie possède une collection de peintures qui nous montre par exemple le retrait des glaciers, ce qui nous permet de lire et d'interpréter le territoire.

Dans mon territoire lorsqu'on indique que le projet de territoire est garant d'un paysage de qualité, aujourd'hui cette montagne qui a été colonisée par des millions de touristes, a permis le développement de l'économie. Nous n'en avons que peu parlé jusqu'à présent, alors que nous avons évoqué la philosophie, la beauté, l'émotion, mais la question est avant tout économique. Dès que nous avons équipé la montagne avec des remontées mécaniques, nous nous sommes développés. Pour autant, cela crée des tensions avec les habitants qui ne vivent pas tous du tourisme, et une partie des citoyens sur les réseaux sociaux. Ces derniers nous interpellent en critiquant vivement les sports d'hiver, les remontées mécaniques, les bassines... Inversement, je mets en avant l'argument selon lequel nous avons assumé notre projet de territoire pour accueillir les curieux qui souhaitaient venir chez nous. Nous avons tout organisé pour faire en sorte que l'économie fonctionne, car c'est aussi une réalité.

Enfin concernant l'émotion, je rappelle qu'il existe plus de 400 000 agriculteurs en France pour vous nourrir tous. Peut-être pourrions-nous nous passer de certaines denrées, mais notre paysage actuel nous fournit aujourd'hui des quantités massives issues des productions animales et végétales. Lier un paysage à un territoire qu'on a restructuré, cela fonctionne bien actuellement. Pour demain, il faudra sans doute se retrousser les manches car je ne vois pas comment faire marcher les tracteurs sans pétrole. Demain, la moitié de la population active des agriculteurs partira à la retraite, sans pour autant voir les repreneurs. Par conséquent, nous devons tous nous réunir pour discuter du projet de territoire, avec des militants et des personnes compétentes, peut-être moins de philosophie car in fine, il sera nécessaire de parvenir à un résultat concret pour se nourrir.

Je terminerai sur un sujet important. Lorsque vous cherchez sur internet « lettre du Président Pompidou à son Premier Ministre », 17 juillet 1970 » Georges Pompidou explique à son Premier ministre qu'il est inadmissible que l'on coupe des arbres en France, le long des routes nationales.

En second lieu, nous pouvons retrouver sur internet l'intervention de Severn Suzuki, jeune militante, lors du sommet de la terre de Rio en 1992 qui interpelle les personnalités présentes : « Si vous ne savez pas comment réparer tout ça, s'il vous plaît arrêtez de tout détruire ! » Qu'en est-il aujourd'hui ?

Lucile SCHMID

Ces propos sur le paysage et l'activité économique par rapport à l'écologie représentent évidemment un vrai sujet qui se pose dans tout conseil municipal. Hélène Cruypenninck, comme maire adjointe d'Angers en charge de l'environnement et de la nature en ville, vous devez expérimenter cette question de l'économie versus l'écologie. Comment résolvez-vous cette tension concrètement ?

Hélène CRUYPENINCK

Je suis élue depuis 2020 en qualité d'adjointe au maire d'Angers, en charge des questions de nature en ville sur lesquelles je ne connaissais pas grand-chose avant d'être élue.

Angers compte 150 000 habitants, trois rivières avec des zones inondables, une trame verte et bleue naturelle qui compose ces grands paysages. La ville d'Angers s'étend sur 4 500 hectares, dont un tiers constitué d'espaces de nature et paysagers accessibles au public, dont encore 30% sont des jardins et des squares. L'histoire végétale d'Angers date au moins du XVème siècle, avec l'importation de plantes méditerranéennes qui se sont acclimatées à Angers. Depuis lors, toutes les municipalités successives ont eu à cœur de développer la nature en ville au plus près des habitants. Nous avons donc 100 mètres carrés d'espaces de nature par habitant, soit deux fois plus que la moyenne nationale. Chaque habitant a accès à un espace de nature à moins de 500 mètres de son habitation, et même moins de 300 mètres pour 80% de la population d'Angers. Dans nos projets d'aménagement et de réaménagement, nous maintenons bien sûr ces critères.

L'histoire du paysage à Angers s'est d'abord inscrite dans le nom de la Direction Parcs, jardins et paysages, ce qui démontre à quel point ce dernier terme est important pour les 300 agents de la ville en charge de cette question de la nature, du végétal et du paysage. En 2019, sous l'impulsion de Christophe Béchu qui était le maire de la ville, la structuration de l'ensemble de nos actions a été effectuée sous forme d'un schéma directeur des paysages angevins, reconnaissant que la question du paysage était un élément important et fédérateur des autres acteurs de l'aménagement, du réaménagement et du ménagement du territoire. Dans ce schéma directeur, l'objectif de planter 150 000 arbres a été fixé. Le schéma directeur a été renforcé en 2021 par un Plan nature en ville pour avoir un panel d'actions plus proche des habitants. Nous y avons indiqué qu'un paysage très urbain et minéral devait être le déclencheur de projets d'aménagement ou de réaménagement du quotidien. En effet dans des milieux urbains denses, la qualité de vie est importante.

A Angers Loire-Métropole, la question arrive aussi puisque depuis 2021, la métropole travaille sur un Plan biodiversité, milieu et paysage. Ces paysages s'entendent à la fois de la préservation des grands paysages, ce qui a valu à Angers l'an dernier d'obtenir le prix Capitale française de la biodiversité au titre des villes de plus de 100 000 habitants. Ce prix reconnaissait donc le travail effectué de longue date dans nos grands espaces. Dans l'étang Saint-Nicolas, classé depuis 1936, l'angle pour analyser les scénarios du futur est l'angle paysager.

Je souhaite enfin terminer sur la nécessité de concevoir la question du paysage avec l'ensemble des acteurs du paysage. Il faut parvenir à impliquer les habitants, mais aussi à échanger avec des associations autour de l'ingénierie de la nature en ville (Plantes et Cité, par exemple). Ces outils permettent de parler davantage à ceux qui sont en charge de la voirie et des espaces publics, non pour mettre en avant la communication autour du quantitatif, mais en insistant sur la qualité avec l'aide des paysagistes. A Angers, nous sommes convaincus que la nature en ville est qualitative. Elle raconte une histoire végétale dans un dialogue entre le patrimoine bâti et le patrimoine naturel, dans une logique de résilience des territoires face aux enjeux du réchauffement climatique.

Lucile SCHMID

J'imagine que vous travaillez aussi beaucoup avec l'école de paysage d'Angers.

François WERNER

Nous travaillons avec tout le tissu d'enseignement supérieur local, ce qui est important pour une collectivité. Nous participons à des projets et des expérimentations avec les étudiants, ce qui nous permet d'apprendre beaucoup. J'invite toutes les collectivités à prêter les espaces disponibles pour des supports à des expérimentations.

Lucile SCHMID

Je passe à présent la parole à François Werner Vice-Président à la transition écologique et énergétique de la région Grand Est. Nous avons parlé de l'échelle régionale pour la planification. Sophie Alexinsky disait que la spécificité de la formation de paysagiste, était d'avoir appris à travailler à grande échelle. Quand on est élu régional, on ne rencontre sans doute pas les habitants comme les maires, mais on a la nécessité d'une vision au moins le moyen terme pour transformer le modèle économique et social. Qu'en pensez-vous ? Pouvez-vous nous donner des exemples de quelques réalisations concrètes de la région Grand-Est ?

François WERNER

C'est exactement cela. Il y a 30 ans, il n'y avait pas de régions. C'est donc progressivement que l'échelon régional a trouvé son rôle, avec une accélération ces dernières années. Je sais que beaucoup de gens estiment que le « mille-feuille » est trop compliqué, mais il ne faut pas que la région soit envisagée comme une banque. Aujourd'hui, une région permet d'avoir ce recul et ce temps long, cet espace large. Quand on voit la multiplicité des SCOT, qui donnent ensuite une multiplicité de PLU, l'exercice du SRADDET est un exercice de mise en cohérence, et aussi de mise en mouvement. De nombreux SCOT ont déjà fait le pari d'avoir une prescription paysagère, de sorte que le SRADDET met en place un vrai travail de paysage pour l'ensemble de la région. Nous sommes convaincus de l'intérêt de nous y employer tous ensemble.

Par ailleurs, je suis très frappé du débat auquel nous assistons. Nous sommes dans un secteur qui possède de formidables locomotives, mais qui ne fonctionneront pas si nous n'accrochons pas les wagons. Le premier wagon à emmener est composé des autres élus, qui en deux ans ont dû assimiler le Zéro artificialisation nette (ZAN) et ont vu arriver leur PLU. Ils ont donc dû tout modifier. L'accrochage des wagons est fondamental. Nous pouvons contribuer accrocher les wagons des élus, mais sans être la tutelle des élus. La région doit seulement être un arbitre et incitateur à travailler ensemble sur du temps long. Voilà ce que nous faisons dans le travail de SRADDET mais également avec les parcs naturels régionaux. Dans l'ensemble des crédits territoriaux la région a dévolu des sommes importantes

Le Grand Est équivaut à deux fois la Belgique. C'est donc une région immense. C'est pourquoi nous conduisons quelques politiques en direct sur des programmes européens, notamment sur le développement des mares et pour le retour de la haie.

Lucile SCHMID

La région Grand-Est est l'une des régions françaises comptant le plus d'éolien terrestre. Constatez-vous encore des résistances et des refus ?

François WERNER

Avec les Hauts-de France, nous sommes en effet l'une des régions les mieux dotées en éolien. Nous travaillons de façon non dogmatique et surtout qualitative, avec un certain nombre de prescriptions suggérées à l'Etat. En particulier, on n'encercle pas un village ou une commune avec des éoliennes. De plus, nous tentons de ne pas multiplier les mâts.

Dans ce travail, nous jouons un rôle d'interface et de catalyseur entre les maires, qui ont des positions tranchées, et un Etat planificateur qui a une exigence de résultat.

Lucile SCHMID

Michaël Weber, vous présidez cette Fédération des parcs naturels régionaux. On y fait de la recherche, et c'est un laboratoire du paysage et de l'écologie. Comment le va-et-vient entre l'échelon local et national peut-il se faire ?

Michaël WEBER

Je me réjouis qu'on ait tant parlé de parcs naturels régionaux. Quand il se sont créés en 1967, c'était déjà pour réconcilier les villes et la campagne. La question de l'espace récréatif rural par rapport à la ville voisine, s'est toujours posée. Par exemple la ville de Strasbourg est membre de mon parc, alors qu'elle est distante de $\frac{3}{4}$ d'heure de route.

La loi Paysage a permis d'écrire une nouvelle page, en associant les parcs naturels régionaux aux territoires homogènes. Nous avons donc pu construire un projet de territoire, qui s'appelle une charte, et qui est remise en question tous les ans. Nous imposons une évaluation. Dans les parcs naturels régionaux, il y a aussi différentes typologies : montagne, littoral, plaine, agricole, forestier, péri-urbain... Ceci contribue aux réflexions grâce à une transversalité des chargés de mission dans nos équipes de parcs, éclairées par le conseil scientifique. Les élus auxquels nous donnons des outils de lecture et de compréhension comprennent très vite. Les trames vertes et bleues sont des outils intéressants. Un élu aime d'abord son territoire. Il veut que sa population y habite, le visite et il fait en sorte de rendre des services à cette population.

Pour finir, je dirai que les atlas pour la diversité communale, l'un des grands projets qui se multiplient dans les parcs régionaux, sont un lien direct avec le paysage.

Pour moi, les enjeux du moment sont divers. En 1986, le mot biodiversité a commencé à apparaître. En 1992, le sommet de la terre de Rio a exercé une grande influence. En 1993, la loi Paysage a suivi. Les périodes de notre histoire récente sont marquées par la prise de conscience de la question environnementale et de son implication sur le changement climatique. Or dans les années 1990, la prise de conscience était plus importante que dans les années 2000 à 2010. Malheureusement, l'urgence n'est jamais bonne conseillère. Je crains que les solutions que nous construisons aujourd'hui, si elles ne se rattachent pas à un projet de territoire, ne soient vouées à l'échec.

J'en donnerai quelques exemples. Je suis maire depuis 1995 et déjà à l'époque, François Werner le sait, les plans d'occupation des sols existaient. Puis sont venus les plans d'urbanisme, les schémas de cohérence territoriale et les SRADDET. Aujourd'hui, nous avons le ZAN. Tous ces acronymes qui nous ont été parfois imposés, visent le même objectif – qui n'est pas mauvais : réduire l'étalement urbain. Or si pour réaliser le ZAN on n'apporte pas de solutions en corrélation avec cet objectif louable, on va directement à l'échec en raison de la défiance des populations. Toute solution qui ne travaillerait pas sur la densification, le logement vacant et la dent creuse serait vouée à l'échec. L'éolien a sans doute remis le sujet sur la table, mais la polémique qui y est liée n'est rien comparé à l'agrivoltaïsme. Nous allons devoir faire face à une défiance très difficile à supporter dans les territoires, pour la seule raison que nous sommes dans l'urgence permanente. Je ne conteste pas les objectifs de mix énergétique et de déployer davantage de renouvelables sur les territoires, mais il importe aussi de forcer l'approche paysagère, qui doit être le projet de territoire. C'est ma grande inquiétude aujourd'hui car il existe une forte incompréhension sur les territoires.

Il faut construire ensemble des solutions avec les « architectes-paysagistes » que nous avons accueilli en résidence. Lorsqu'ils sont en immersion dans les villages et les communes en difficulté, ils suscitent des espoirs importants car ils changent le prisme et l'approche. Lorsqu'un élément extérieur pose les bonnes questions, met un croquis en débat et prend des photos, cela permet de

prendre du recul et de changer le regard des habitants sur leur territoire. Il ne faut pas gâcher cet espoir. Je crains malheureusement que l'urgence imposée par la loi d'accélération des EnR, ne suscite l'incompréhension. Je précise cependant que je suis favorable à la lutte contre l'artificialisation des sols et à l'augmentation des énergies renouvelables, mais je condamne la méthode qui nous est proposée aujourd'hui par l'urgence, car elle ne part pas du projet de territoire. C'est pourtant le fil conducteur.

Lucile SCHMID

Vous allez tous bénéficier de quelques minutes pour avancer des propositions à la suite du diagnostic qui a été porté. Nous voyons bien la difficulté essentielle de la période, qui pose des objectifs très ambitieux pour faire face à l'urgence, alors que nous sommes déjà dans un calendrier très contraint. Cette articulation entre la loi et les territoires est une question qui nous est directement posée, comme elle se pose aux élus en tant que médiateurs entre les habitants et l'échelon national. Le think tank Terra Nova, dans une note récente, a évoqué les « bombes à retardement » que constituent les sujets écologiques en termes d'application concrète. Il citait les zones à faible émission (ZFE), le Zéro artificialisation nette (ZAN) et la rénovation thermique des logements.

François Tacquard, vous avez quelques minutes pour faire une proposition.

François TACQUARD

J'ai deux propositions à vous soumettre.

Il faut faire une planification stratégique à 50 ans dans le respect de la biodiversité et des terroirs agraires, ainsi que du patrimoine villageois.

J'observe un effacement de la communauté villageoise dans nos campagnes de France. L'individualisme forcené, l'appétit de la consommation à outrance, l'abus des réseaux sociaux ont distendu les relations entre les habitants. Les gens ne connaissent plus ni leur voisin ni leur territoire. Si l'on veut gérer efficacement les écosystèmes et les grands paysages ruraux, il est impératif de relancer une politique de développement local portée par des communautés territoriales vivantes.

Les anglo-saxons utilisent le concept de community development. The United Nations defines community development as « a process where community members come together to take collective action and generate solutions to common problems. » It is a broad concept, applied to the practices of civic leaders, activists, involved citizens, and professionals to improve various aspects of communities, typically aiming to build stronger and more resilient local communities. Il n'y aura pas de planification écologique nationale s'il n'y en a pas de planification locale, portée par des habitants cultivés.

Hélène CRUYPENINCK

Le paysage urbain se modifie rapidement. Le paysagiste a un rôle fondamental pour être ensemble de cette ville de demain. Il faut donc parvenir à un dialogue plus fort avec les autres métiers pour que le paysagiste trouve toute sa place. Le « zéro artificialisation nette » correspond à reconstruire la ville sur elle-même, en collaboration avec les promoteurs immobiliers. A Angers, nous avons signé une charte avec ces derniers, par laquelle nous leur demandons d'avoir recours à un paysagiste pour l'ensemble de leurs projets. Il faut donc entrer dans une dynamique de dialogue public-privé. C'est l'un des enjeux de la ville de demain, qui doit être résiliente, durable et acceptable par tous.

Joël BAUD-GRASSET

L'espace paysager occupe une place importante pour le développement et le « ménagement » urbain. La ruralité est avant tout la propriété de ceux qui l'exploitent. L'espace est au service d'une économie locale. C'est pourquoi nous devons avoir un projet économique viable pour les générations futures, aussi bien dans l'urbain que le rural.

Michaël WEBER

L'enjeu est aussi de répondre à la radicalité qui se fait jour sur nos territoires. L'élu doit maintenir en permanence le contact avec les habitants. On a trop tendance à opposer en permanence villes et campagnes. Certes, les villes rencontrent cette nécessité de faire face aux attentes de leurs

habitants. A l'inverse, la ruralité n'est pas seulement un espace à consommer. Il faut donc recréer du lien.

Enfin, si on s'obligeait à avoir un échange en évoquant seulement « mon village », « mon paysage », cela serait important pour discuter entre nous.

François WERNER

Je n'avais pas prévu les interventions précédentes, mais elles me permettent d'avancer mes propositions. J'évoquerai d'autres « bombes à retardement », qui sont le ZAN, l'énergie, et le partage de l'eau. Je me trouvais dans une unité de méthanisation cette semaine, où l'on m'a insulté sur le fait qu'ils produisaient de l'énergie pour nous, les gens de la ville. Je crois que nous devons réinventer de nouvelles tribus, et que les partages territoriaux ne sont pas toujours les bons. Dans le cas contraire, la ville s'enfermera pour protéger sa qualité de l'air et empêchera les habitants extérieurs d'entrer. La ville a consommé tout le foncier disponible et demande à présent aux autres de faire l'effort : c'est le ZAN. Quand nous nous brancherons de plus en plus loin pour capter l'eau, nous entrerons en conflit avec les agriculteurs.

Par conséquent ces trois sujets de conflit potentiel doivent être déminés par un partage territorial pragmatique, et qui ne soit pas toujours celui des régions et des SCOT. Dans une tribu, les druides sont des sachants. Nous subissons un manque cruel d'ingénierie moderne sur les territoires. Quand un druide est présent en général, on lui fait confiance.

De la salle

Au vu des débats de la journée il me semble important d'intégrer dans l'approche paysagère, les conditions de vie des gens sur leur territoire, en prenant en compte les questions de précarité, de travail et de mobilité. Il est important d'intégrer au portrait paysager du territoire un paysage humain, caractérisé par une biodiversité humaine. Cela fait partie même du paysage. Le paysage n'est pas seulement un cadre de vie, c'est une inter-relation entre un cadre de vie et une situation de vie. C'est de cette façon que nous intéresserons plus le monde des élus.

En matière de formation, il me semble aussi important que les paysagistes comprennent tous

les types de compétence qui doivent être menées sur les territoires. La formation de paysagiste doit être généraliste, auquel un projet de territoire doit répondre.

Enfin, je ferai référence à l'encyclique Laudato Si sur l'écologie, qui montre l'interdépendance totale entre la question sociale et la question écologique et environnementale, en la dénommant « écologie intégrale ». Je suggère de travailler la notion de paysage intégral.

François WERNER

Je souscris totalement à ce propos. Je réponds sur les agriculteurs. La question que vous posez est plus globale, puisqu'elle a trait à la rente foncière. Les espaces aujourd'hui urbanisés prendront une valeur mécaniquement de plus en plus importante. Personnellement, je suis un élu de centre droit mais suis contre la rente foncière car elle ne crée rien en soi. Par conséquent quel que soit l'arbitrage final, on s'efforce de capter la rente foncière future parce qu'on aura fermé d'autres espaces, pour permettre par exemple de dédommager ceux qui n'y auraient pas accès. Il faudra donc poser cette question sans tarder, car elle implique qu'il y aura ceux qui vont prendre et ceux qui vont perdre.

Joël BAUD-GRASSET

Il ne faut pas mettre tout le monde dans le même panier. Tous les agriculteurs ne sont pas propriétaires. Ce message est inadmissible dans une assemblée telle que celle-ci. Je ne suis pas propriétaire des 45 hectares que j'exploite, puisque je n'en ai que 1 000 m² constructibles. Je ne suis pas d'accord avec cette façon de catégoriser cette population.

Concernant la formation des élus, il me semble que l'intérêt n'est pas dans des formations diplômantes dispensées par des sachants avec un Power Point, mais d'aller dans les champs. La répétition du message, seule, permettra la formation. Cela suppose un temps long. J'ai trouvé en cela très intéressante la proposition de M. Folléa de parallèle avec le théâtre. Je la retiens donc car elle est très percutante.

Puisque nous sommes en présence des représentants des ministères, je vous invite à prendre

garde à ce que tout ne vienne pas de Paris. Ce sont les « indigènes » qui doivent travailler sur le projet de territoire, avec leurs compétences à disposition.

François TACQUARD

Sur les ZAN, il faut distinguer trois situations différentes : les agglomérations qui ont beaucoup consommé, il faut les serrer, c'est une évidence ; les bourgs centre ruraux, il faut un peu moins serrer la vis que les agglomérations ; puis dans le petit village de 200 habitants, l'analyse paysagère patrimoniale du village doit être la base du projet.

Michaël WEBER

Tant que nous n'aurons pas une approche prenant en compte tous les biens communs contre tous les effets d'aubaine, nous nous n'en sortirons pas.

Je pense que l'urgence écologique ne pourra pas être satisfaite sans prendre en compte la dimension sociale. Nous constatons déjà une défiance chez nos concitoyens. Il faut que chacun puisse

être accompagné dans la transition écologique et l'alimentation de qualité. Ces sujets sont sur la table mais ne sont pas résolus. L'écologie ne peut se concevoir sans la dimension sociale associée.

Hélène CRUYPENINCK

A Angers, deux quartiers sont en profond renouvellement urbain et en pleine végétalisation jusqu'à la labellisation éco-quartier. Il est bon de mettre en avant que le paysage est l'avenir, mais il aussi de considérer l'axe de la viabilité de nos territoires sur le long terme. Venez découvrir ce que nous faisons à Angers ou regarder l'émission Echappées belles de samedi dernier.

Lucile SCHMID

Je rappelle qu'Elisabeth Borne, dans son discours de politique générale, a employé l'expression de transformation « radicale ». Cela permet de mesurer l'importance du saut à faire en termes de politiques publiques.



Troisième table-ronde de l'après-midi - Le projet de territoire, garant d'un paysage de qualité ©valerie.delebecque

Discours de clôture



Emmanuel

de LANVERSIN

adjoint au directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Mesdames et messieurs,

Je voudrais tout d'abord excuser l'absence de Christophe Béchu qui n'a pas pu être parmi nous aujourd'hui. Sachez qu'il le regrette vivement.

Les différentes tables rondes qui ont été organisées tout au long de la journée ont pu montrer le chemin parcouru depuis la loi Paysage ; je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble des intervenantes et intervenants pour leur participation à celles-ci.

A travers les différents échanges et sujets abordés, cette journée a, il me semble, mis en exergue un certain nombre de points que je souhaiterais souligner.

Elle a tout d'abord permis de montrer l'évolution du rôle et des missions des paysagistes-conseils de l'Etat, qui œuvrent à nos côtés en administration centrale et déconcentrée afin de garantir une plus grande exigence paysagère dans les projets d'aménagements. Ce rôle de conseil est précieux, et ô combien nécessaire.

Elle a permis de démontrer ensuite les apports de la loi Paysage, qui est un réel marqueur en termes de planification pour nos territoires. Cette loi a consacré le paysage dans toutes ses dimensions et a permis de dépasser l'approche strictement patrimoniale et trop sélective des premiers outils de protection du paysage. Elle a ouvert la voie à une politique de préservation et de reconquête qualitative des paysages, avec un renforcement régulier de l'arsenal législatif, qui fonde aujourd'hui notre politique nationale du paysage.

Depuis la création du premier Parc national au XIXème siècle à Yellowstone aux Etats-Unis, dans un esprit de conservation et de protection, jusqu'à la loi paysage en France en passant par la

création des Parcs naturels régionaux, des Pays ou encore des SCOTs, le paysage fut en effet abordé de diverses manières et, au fil du temps, de façon de plus en plus pluridisciplinaire.

Nous sommes en effet passés de la conservation pure, de compétence d'Etat, au contrat sociétal et au projet local où l'on prend soin du territoire en tenant compte du patrimoine et en confiant cette gestion du territoire à des acteurs locaux pour y engager le développement local. Pour un territoire, le paysage est désormais à la croisée de l'économie de marché, du besoin des habitants et des entreprises du territoire.

Cette journée a aussi ouvert de belles perspectives, notamment avec les annonces qui ont été faites ce matin sur la formation au paysage, et le déploiement de la démarche paysagère.

Cette journée a aussi permis de rappeler que le paysage revêt des formes multiples (bocager, urbain, rural, maritime...), qu'il permet d'aborder d'une autre manière les projets locaux portés par les territoires en prenant en compte les besoins des habitants et des acteurs locaux, et qu'il est la résultante des politiques publiques et d'un mode de vie. Toute décision politique, que ce soit en termes d'aménagement, d'infrastructure, d'énergie, de logement, d'habitat, de déplacement, d'alimentation, a des impacts sur le territoire et donc sur nos paysages.

Cette transversalité fait intervenir une multitude d'acteurs. Et c'est peut-être le message qu'il est important de faire passer aujourd'hui : le paysage est l'affaire de tous !

L'affaire des paysagistes concepteurs bien sûr, et des paysagistes conseils de l'Etat, c'est une évidence. Mais également des élus, des collectivités territoriales (les tables rondes l'ont démontré), et des habitants.

Cela nécessite donc une mobilisation à tous les niveaux : dans l'élaboration des contenus européens avec la PAC notamment, dans les politiques nationales, régionales, départementales, communales et intercommunales qui toutes influent, de la planification au développement local, de l'éducation aux agendas culturels, de la conservation de la nature à la gestion de l'espace, sur la qualité du cadre de vie.

A l'échelle d'un bassin de vie c'est-à-dire d'une métropole et d'une campagne environnante on peut donc répondre au besoin des habitants, le plus possible, à partir de la ressource du territoire, en matière d'habitat, d'alimentation, de besoin de nature, de déplacements, de gestion forestière, d'éducation au territoire : c'est à partir de cette logique qu'est produite de la qualité paysagère accompagnée par des paysagistes mais aussi par toute l'ingénierie territoriale nécessaire : agronomes, urbanistes, architectes, développeurs, forestiers, spécialistes des énergies,...

Alors, quelles perspectives pour demain ? Comment faire pour que le projet local, garant d'un paysage de qualité, soit au centre de toute décision d'aménagement ?

Il faut tout d'abord sensibiliser. La formation est un levier fort. Vous l'avez évoqué tout à l'heure. Mais il faut aussi sensibiliser à grande échelle ; aider à faire prendre conscience que c'est aussi le mode de vie des habitants qui façonne le paysage.

Le paysage, par exemple, est dans notre assiette ! Quand on s'alimente via des filières de proximité, qui font vivre nos campagnes, qui contribuent à la création de ceintures maraîchères, on participe au maintien d'un paysage vivant, diversifié et qui contribue à la biodiversité... J'ai en tête des initiatives exemplaires comme celle de la collectivité de Briançon qui a fait le choix de s'appuyer sur un approvisionnement local pour alimenter les cantines scolaires de son territoire en fournissant 650 repas bio par jour.

Il faut aussi soutenir le projet local participatif, associer les habitants, inciter au dialogue. On le voit bien sur les énergies renouvelables : plus de 70 % des projets éoliens font l'objet d'un recours en raison de leur impact sur le paysage. Quand il s'agit d'un projet concerté, discuté avec les habitants, qui s'appuie sur les spécificités et les ressources du territoire, les projets sont acceptés. J'en veux pour preuve l'exemple des centrales villageoises ou des éoliennes citoyennes.

En cela, les grandes collectivités et les élus ont un rôle essentiel à jouer.

L'ambition est donc de favoriser les paysages de qualité en s'appuyant sur les bonnes pratiques déjà à l'œuvre dans les territoires, en renforçant la formation au paysage auprès des élus, des agents publics territoriaux ou des professions multiples de l'aménagement, en promouvant la recherche en lien avec les territoires, en partant du projet de territoire pour faire évoluer les documents de planification, en améliorant les outils de connaissance du paysage pour éclairer les élus, en fédérant au niveau local les acteurs en lien avec le paysage.

L'Etat a tout son rôle à jouer pour atteindre cette ambition. Nous soutenons les plans de paysage et leur déploiement dans les territoires, nous soutenons nos écoles de paysage qui forment les paysagistes concepteurs de demain et qui sont nos chefs d'orchestre dans les territoires en ce qu'ils sont justement formés à la grande échelle et au projet de territoire, nous soutenons la production d'outils de connaissance pour mieux appuyer la décision des élus dans leurs projets d'aménagement.

Pour poursuivre cette ambition, vous le savez car Bérangère Couillard vous l'a annoncé ce matin, un programme de formation au paysage va être proposé aux élus. Je remercie l'AMF et la FNCAUE, représentés aujourd'hui et avec qui nous allons signer une convention préparant ce chantier. A compter de septembre prochain débiteront les premières formations.

Une mission sera également confiée à l'IGEDD sur la formation au paysage des acteurs de l'aménagement, et des plans de paysage « biodiversité » seront soutenus par l'OFB à hauteur de 300 000€ en 2024.

Dès l'automne prochain, un vaste plan de communication sera lancé par le ministère afin de sensibiliser les jeunes aux formations en paysage et plus largement à la profession de paysagiste concepteur.

Nous allons aussi confier une mission à la chaire Territorialisation de l'Université de Grenoble pour analyser les effets de la loi de 1993 sur le paysage et les territoires, et rassembler des données quantitatives pour en mesurer ses impacts, notamment dans le domaine de la planification territoriale. Il s'agira également de proposer des modèles et contre modèles sur la prise en

compte du paysage dans les projets de territoire. Cela contribuera, avec des données objectives, à améliorer notre connaissance du paysage et à orienter qualitativement nos choix d'aménagement.

Enfin, il est important de le rappeler, la qualité du paysage passe par le projet de territoire. Cette journée aura donc son pendant dans les territoires du 18 au 20 octobre prochain, en collaboration avec la fédération des parcs naturels régionaux, dans le PNR des Vosges du Nord. Les

territoires fêtent eux aussi la loi Paysage et ces journées seront l'occasion de valoriser les bonnes pratiques portées notamment dans les territoires des parcs naturels régionaux.

Il ne me reste plus qu'à conclure cette belle journée en vous invitant autour d'un verre de l'amitié dans les jardins magnifiques de la Cité Universitaire.

Très belle soirée à tous.



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*